L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1127 - VENDREDI 19 AOÛT 2011 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224

rousseau



• Rotor 1,20 m
• 60 fléaux Forgex
• Portée 5,03 m.
• Bras avancé 60 cm
• Commande mono levier bpm

Remise supplémentaire de 2 000 €*
pour tout achat d'une AGORA 500 PA Pack

AXEQUIPEMENT
La qualité du service BENOIT - PRIEUR

Aunay - Clamecy - Sauvigny - 03 86 78 19 00

*offre valable sur machines disponibles en stock

▶ Sommaire



Terroir *p.07*
C'est un Jardin extraordinaire… !

P 03 **Actualité** Côte d'Or
Incendies à répétition dans les cantons de Baigneux-les-Juifs et Venarey-les-Laumes : La gendarmerie mène l'enquête

P 06 **Actualité** Nièvre
Diversification : «Une belle aventure humaine et commerciale»

P 07 **Actualité** Yonne
Rendez-vous: Labours à l'ancienne aux Bois de la Madeleine

P 17 **Filières** Élevage
Vente directe de viande : «Une motivation de chaque jour»

P 18 **Filières** Cultures
Comité technique de l'Yonne : Bilan des blés et escourgeons

Spécial VENDANGES 2011



Ce que vous devez savoir avant les premiers coups de sécateurs

Pages 9-16

GROUPE BUCHEZ
Corbigny Tél. 03 86 20 17 38 • Moulins Engilbert Tél. 03 86 84 31 33
• Luzy Tél. 03 86 30 05 63 • Bazolles Tél. 03 86 38 97 00



FAUCHEUSES DÉBROUSSAILLEUSES

QUELQUES MACHINES EN STOCK

Nouveauté
5050 PA
avec parallélogramme

• 5 modèles de 4,20 à 5,70 m.
• Puissance rotor de 34 à 60 CV
• Sécurité hydro au pivot
• Commandes téléflexibles ou mono levier basse pression
• Composant hydraulique engrenages ou pistons
• Refroidisseur

FINANCEMENT: 0% sur 5 campagnes* première échéance 25/09/2012 >

* Sous réserves d'acceptation du dossier

PRÉPARATION DE VOS SEMENCES
(céréales, colza, pois...)
Faites appel à un trieur à façon professionnel
N'hésitez pas à nous contacter pour trouver ensemble une solution !



PICOUET
Les Bruyères 89100 Collemiers
Tél. 03 86 95 04 81
Fax 03 86 65 03 50
Email: eta-picouet@orange.fr

l'Agenda

Côte d'Or

Saulieu

La fête du Charolais débute aujourd'hui



Le Charolais est à l'honneur ce week-end à Saulieu. La 59ème édition de cette grande fête de l'élevage débutera dès ce soir avec plusieurs festivités. Quatre prix seront notamment décernés dès demain : le prix de la Ville de Saulieu, le prix de l'Ambassade du charolais, le prix du Comice agricole et le prix de la Fédération nationale des concours d'animaux de boucherie. A suivre également : le concours ovin avec une quarantaine de lots d'agneaux, le concours des chevaux de trait de l'Auxois et l'exposition nationale avicole et ses 850 volailles et lapins.

Concours de labours du 28 août Les JA recherchent des candidats

Les Jeunes agriculteurs de Côte d'Or lancent un dernier appel à candidatures pour leur concours de labours du 28 août. *«Il ne nous manque plus qu'un seul compétiteur pour valider la finale départementale»* signale Clémence Gathelier, animatrice du réseau.



Festiv'agri le 20 août à Laperrière

Suite au succès du concert de l'an passé qui avait eu lieu la veille de la fête de l'agriculture (environ 1000 personnes), les jeunes agriculteurs du canton Baigneux - Aignay, ont décidé de renouveler l'expérience cette année avec un concert en plein air, le samedi 20 août 2011 à Laperrière à partir de 19h. L'entrée du concert sera gratuite, restauration sur place (buvette, barbecue, frites, crêpes...). Le programme du concert sera le suivant : Gauthier Aubé (joueur de didgeridoo), Fathaya Sound Syndicate, Lullaby, Pochette Surprise, et pour finir la soirée DJ Charles. Les jeunes agriculteurs vous attendent nombreux et motivés pour cette nuit de musique!

Épernay sous Gevrey vide-greniers le 4 septembre

L'Association la Sparnacienne à Epernay sous Gevrey organise un vide-greniers le dimanche 4 septembre sur la place du village. 1.50€ le mètre linéaire. Renseignements et inscriptions au 06 09 06 18 48.

Instants santé Canton de Nolay

Du 26 au 30 septembre, la MSA de Bourgogne organise les Instants santé pour le canton de Nolay, au centre social 1, rue du Dr Lavirotte, à Nolay. Pour une bonne organisation, remplissez et retournez au plus vite l'imprimé d'inscription que vous avez reçu.

Saône et Loire

Fête de l'agriculture 71 le 28 août à Couches



Organisée par les Jeunes agriculteurs, la Fête de l'agriculture de Saône-et-Loire se tiendra à Couches le dimanche 28 août, avec un programme dense, émaillé de festivités et d'animations qui débuteront dès 10h. Finale départementale du concours de labour, exposition de matériels, démonstrations de chiens de troupeau, foire aux puce, spectacle équestre, mini ferme, jeux pour les enfants, battage et labour à l'ancienne, marché du terroir et baptême d'hélicoptère… Cette journée placée sous le signe de la convivialité et du partage se terminera par un feu d'artifice tiré après le traditionnel repas du terroir et la soirée dansante. Restauration et buvette sur place. Réservation du repas du soir : 03 85 29 55 08, menu à 22€ et 10€ pour les moins de 12 ans.

Nièvre

Dornes Comice le 27 août

Le canton de Dornes organise son comice le 27 août. Au programme :
7 h : Concours de labour à Saint-Parize-en-Véry. Inscriptions au : 06 21 49 70 38
8h30 : Exposition d'animaux et mini-ferme, allée du château à Dornes. Démonstration de batteuse.
11 h : Inauguration officielle et vin d'honneur.
13 h : Repas sous chapiteau
14h30 : Spectacle Pom'Pom et danses. Exposition agricole, démonstration de voiture-tonneau (Simulation)
21 h : Soirée cabaret à la salles des fêtes
Réservation et renseignements pour le 27/08 au : 03 86 50 60 43
Le lendemain, dimanche 28 août à Dornes :
15h30 : corso fleuri avec la reine du comice et ses dauphines.
Animation folklorique.
En soirée : feu d'artifice et bal.

Saint-Benin d'Azy Concours cantonal de labours le 20 août

Le CCJA du canton de Saint-Benin organise son concours cantonal de labour le 20 août 2011, à partir de 14h00, à Saint-Benin d'Azy, après le rond point, route de Château-Chinon.
Renseignements et inscriptions sur place. Barbecue en soirée.

Instants santé pour le canton de Nevers du 19 au 23 septembre

Ce bilan de santé vous est offert.
Il s'agit d'essayer de préserver son patrimoine santé le plus longtemps possible, et nous pouvons vous y aider grâce à ces instants santé.
Pour cela 3 étapes :
S'interroger sur sa santé en remplissant soigneusement l'autoquestionnaire,
Bénéficier d'un bilan biologique et d'examens complémentaires,
Faire le point avec son médecin généraliste par une consultation spécifique avec les résultats du laboratoire.

L'étude collective des dossiers retournés par les médecins, permet à la Mutualité Sociale Agricole de connaître l'état de santé des populations agricoles, salariées et non salariées, pour essayer d'ajuster sa politique de santé et de répondre au mieux aux problèmes qu'elles rencontrent.
Le médecin généraliste reste toujours au centre du dispositif, son intervention axée sur la prévention est différente de celle, plus centrée sur le soin, qu'il a habituellement avec son patient. Si le bénéficiaire le souhaite son dentiste pratiquera un bilan bucco-dentaire gratuit.
Ces bilans de santé sont gratuits pour tous les assurés et ayant droits de la Mutualité Sociale Agricole.
Pour en permettre la bonne organisation, vous avez reçu dernièrement un imprimé d'inscription.

Il est impératif de le retourner au plus vite à l'aide de l'enveloppe pré timbrée jointe.

Yonne

Bois de la Madeleine Concours de labours le 27 août

L'association des «Amis des Bois de la Madeleine», près de Vézelay, organise samedi 27 août un concours de labour à l'ancienne réservé à des tracteurs n'excédant pas 60 CV. Animations diverses toute la journée : artisanat, ânes, expositions… Restauration rapide et buvette, avec le soir un dîner au feu de bois (adultes 16 € et enfants 8 €).
Renseignements et inscriptions au 03 86 33 31 80

St Sauveur Portes ouvertes à la Cuma Coopensil

La CUMA Coopensil (Coopérative d'Utilisation de Matériaux Agricoles), vous ouvre ses portes à Saint-Sauveur en Puisaye (au hangar de la Cuma, en Zone Industrielle), samedi 27 août, de 14 h à 18 h.
Au programme : exposition de matériels agricoles, rencontre des agriculteurs locaux, fonctionnement d'une Cuma, comment s'organiser et travailler à plusieurs…
Rencontres, témoignages, débats… et partage d'un moment de convivialité autour d'un vin d'honneur

Visite Bientôt la fin des Nuits Maillotines

Le rendez-vous est devenu incontournable depuis sa création en 1997. Les Nuits Maillotines proposent chaque année une visite guidée nocturne, à travers la vieille ville de Joigny, sur un thème donné. Cet été, ce sera «Joigny au siècle des lumières». L'occasion de découvrir, avec l'aide d'une guide conférencière, de musiciens et d'acteurs de rues, ce qu'était la ville au 18e siècle.
Prochaine représentation, samedi 20 août, à 20 h 45 devant l'office de tourisme, quai Henri Ragobert à Joigny. Dernière représentation vendredi 26 août.
Entrée 9 et 4,50 €. Gratuit pour les moins de 12 ans. Réservation conseillée au : 03 86 62 11 05

Permanences Pôle expertise et prospective juridique, CFE, Aménagement foncier et rural

Prochaines permanences à :
Sens : à la Mairie, au 2e étage, les lundis 5 et 19 septembre de 9 h à 12 h.
Avallon : 9 avenue du 11 novembre, mercredi 7 septembre, de 9 h 30 à 12 h.
Auxerre : en nos bureaux, où nos conseillers juridiques vous reçoivent uniquement sur rendez-vous, en téléphonant au 03 86 94 22 22

Avallon Nuit de la chauve-souris le 27 août

Dans le cadre de l'année internationale de la chauve-souris, le Parc naturel régional du Morvan vous invite à la 15e nuit de la chauve-souris, samedi 27 août, de 20 h 30 à 22 h 30. La soirée en salle, puis sur le terrain, portera sur la diversité des espèces, leurs mœurs, leurs territoires d'animation.
Prévoir des torches ou lampes frontales. Rendez-vous à la salle de la mairie d'Avallon.
Renseignements au 03 86 78 79 00

Auxerre La pluie et le beau temps

Le Muséum d'Histoire Naturelle, bd Vauban, à Auxerre, présente jusqu'au 28 août, une exposition interactive intitulée «Faire la pluie et le beau temps».
Une exposition qui retrace l'origine des catastrophes, inondations, tempêtes, tornades, sécheresse…, et permet de mieux comprendre l'évolution des climats à court et long terme, ainsi que les causes naturelles ou humaines des changements climatiques.
Du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 17 h 30 ; dimanche, de 14 h à 17 h 30 ; fermé samedi et jours fériés.

Apecita Permanence le 15 septembre

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra jeudi 15 septembre à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous à la Chambre d'agriculture auprès de Jocelyne Foutoyet, tél 03 86 94 22 11

Exposition L'école d'antan à Saint-Julien-du-Sault

Le musée du Patrimoine à Saint-Julien-du-Sault, présente tout l'été, jusqu'au 11 septembre, une exposition sur l'école d'antan intitulée « Notre école il y a un siècle ». L'occasion de découvrir ou redécouvrir, ce qu'était une école de campagne, avec ses livres d'époque, ses cartes muettes, ses pupitres de bois…
Pour les particuliers, les week-ends de 14 h 30 à 18 h 30 et tous les jours pour les groupes, sur rdv, au 03 86 63 20 58 et 03 86 63 22 95.
Entrée 4 et 3 €. Gratuité pour les moins de 12 ans

BRUNET
ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANE
- Fosse à lisier
- Réserve d'incendie
- Station d'épuration des effluents domestiques, agricoles et vinicoles par filtres plantés de roseaux
TRAITEMENT AGRICOLES PAR FILTRES PLANTES DE ROSEAUX
SNC BRUNET
20 rue de la Courtine
18140 ARGENVIERES
Tél. 02 48 76 55 96 et 02 48 76 10 75

Cantons de Baigneux-les-Juifs et Venarey-les-Laumes

Incendies à répétition : la gendarmerie mène l'enquête

Six bâtiments agricoles ont été pris pour cible depuis début mai dans les cantons de Baigneux-les-Juifs et Venarey-les-Laumes. La gendarmerie travaille «d'arrache-pied» depuis le second incendie et a rencontré les agriculteurs mardi soir à Baigneux, lors d'une réunion organisée par la FDSEA.

L'histoire commence à Darcey le 4 mai avec un feu de paille qui endommage du matériel. Elle se poursuit à Frôlois le 15 juin, à Baigneux le 5 juillet, à Billy-les-Chanceaux le 13 juillet, de nouveau à Baigneux le 14 juillet et à Corpoyer-la-Chapelle le 3 aoû. A chaque fois, un incendie se déclenche dans un stock de fourrages et les conséquences sont plus ou moins importantes.

L'origine criminelle de ces actes ne fait bien entendu aucun doute. Mardi soir à la salle des fêtes de Baigneux, une réunion d'informations et d'échanges organisée par la FDSEA a eu lieu avec le capitaine Simonnet, de la gendarmerie de Montbard, en présence d'une vingtaine d'agriculteurs et des maires de plusieurs communes.



Le capitaine de gendarmerie Simonnet a échangé avec les agriculteurs du secteur.

«Ne pas tomber dans la psychose»

Les moyens mis en place pour trouver le ou les auteurs de ces actes sont conséquents. *«Des patrouilles de gendarmerie tournent de jour et de nuit»* a indiqué le capitaine Simonnet, informant également la mise à disposition d'un technicien *«identification criminelle à chaque sinistre»*, de moyens aériens adaptés et technologies intéressantes comme les analyses d'ADN... Dans un souci d'efficacité, le capitaine de gendarmerie a invité les agriculteurs à composer le plus rapidement possible le *«17»* dès la moindre suspicion ou comportement suspect. *«Vous êtes nos yeux et nos oreilles»* leur a t-il lancé. Malgré la fréquence des incendies, il est inutile de *«tomber dans une certaine psychose»*, comme l'ont dit et répété les gendarmes présents.

Recenser tous les stocks de fourrages?

Pour Jean Bertrand, secrétaire général de la FDSEA, il était important de faire le point sur cette affaire et d'en savoir un peu plus sur l'avancée de l'enquête (à la demande de la gendarmerie, celle-ci ne sera volontairement pas détaillée ici). Marc Frot, conseiller général du canton de Baigneux, a rappelé les lourdes conséquences de ces actes, dans un contexte d'une récolte 2011 déjà déficitaire en fourrages. Patrick Molinoz, conseiller général de Venarey-les-Laumes a, quant à lui, appuyé l'idée lancée par le capitaine de gendarmerie de recenser tous les stocks de fourrages du secteur, afin d'être plus efficace dans les recherches et la poursuite de l'enquête.

AURÉLIEN GENEST



Le hangar de Didier Robin à Baigneux est «parti» avec 1000 bottes de paille et de foin le 5 juillet.



Le bâtiment du Gaec Aubry, également à Baigneux, contenait 500 bottes de paille et a brûlé dans la nuit du 14 au 15 juillet.

A noter

Calamités agricoles

N'attendez pas le dernier moment pour prétendre à l'indemnisation

La date limite de dépôt des demandes d'indemnisation au titre des calamités agricoles (sécheresse 2011) a été fixée au 31 août pour les demandes télédéclarées (9 septembre pour les formulaires papier) pour les 507 communes du département reconnues sinistrées à ce jour (zones Morvan, Auxois et Plateaux).

La déclaration en ligne est accessible via le logiciel TELECALAM (http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr).

Cette procédure vous dispense de tout envoi de pièces justificatives. Celles-ci sont à conserver sur votre exploitation pour tout contrôle éventuel.

Les services de la DDT de la Côte d'Or restent mobilisés pour vous accompagner localement dans vos démarches à Dijon, Pouilly-en-Auxois (locaux de la Chambre d'agriculture) et Saulieu.

Vous pouvez encore prendre rendez-vous pour bénéficier de cet accompagnement gratuit au 03 80 68 30 75 ou au 03 80 68 31 17.
Contact DDT :
- Emmanuel Berion 03 80 68 30 75
- Étienne Angst 03 80 68 31 17

MOISSONNEUSES-BATTEUSES



• 7 modèles • 225 à 366 cv
• 5 ou 6 secoueurs

CONDITIONS AVANT SAISON MAXI

Renseignez-vous !

BRAZEY AGRICULTURE
21 Brazey en Plaine
03 80 32 00 50

Récoltes 2011

Des bonnes surprises ? Pas partout

Le bilan des récoltes est meilleur que prévu sur l'ensemble du département côte d'orien, mais certaines zones restent très décevantes. En particulier en terres superficielles, très impactées par la sécheresse.



Après des résultats très décevants en colza, orges, paille et enrubannage à Poiseul-la-Ville, Régis et Max Seguin espèrent enfin une bonne récolte, celle du maïs.

« En enrubannage, nous avons fait 150 bottes au lieu de 300. En colza, nous terminons à 20q/ha au lieu de 30q/ha. En orges d'hiver, on ne dépasse pas 40q/ha alors que la moyenne des années passées approche 60q/ha…». Régis Seguin, agriculteur à Poiseul-la-Ville dans le canton de Baigneux-les-Juifs avec Claire, son épouse et leur fils Max, dresse un mauvais bilan de la campagne 2011. Le Gaec du Paradis, producteur de lait (65 vaches montbéliardes, 505 000 litres de quotas) qui exploite 80 hectares de céréales, 30 ha de maïs, 30 ha de prairies temporaires avec luzerne et 40 ha de prés, se souviendra longtemps de cette épisode 2011 particulièrement difficile. Le niveau de certains rendements n'avait jamais été atteint depuis 1988 et l'installation de Régis. *«Le potentiel en terres superficielles est très fortement altéré s'il ne pleut pas, on l'a bien vu cette année»* explique Max Seguin. Pour ne rien arranger, le jeune agriculteur relève la présence de nombreux insectes dans les cultures de colza, qui aura également impacté les rendements.

Importance des stocks

Certains évènements vont, heureusement, relever la note et aider le Gaec du Paradis à traverser cette mauvaise passe. Les pluies des dernières semaines vont permettre un regain relativement important. *«De moins 50% en enrubannage, on finira peut-être à moins 30%»* espère Régis Seguin. L'agriculteur se réjouit d'avoir gardé un peu de stocks de l'an passé, afin de compléter le manque de production. Cette notion de stockage est également importante pour la paille dont la production a également fait défaut. *«En orges et blés, les rendements de paille sont divisés par quatre ou cinq…»* signale Max Seguin, *«pour la première fois, nous avons dû sortir du village pour aller chercher de la paille. Et nous avons dû presser de la paille de colza, chose que nous n'avions jamais faite auparavant. Heureusement qu'il nous restait du stock car cela ne suffisait pas»*.

Bonne tenue des maïs?

Les bonnes nouvelles de ce mois d'août pour le Gaec du paradis concernent le blé fini de moissonner au début du mois (la qualité et les rendements sont plutôt corrects contrairement à certains endroits *«tardifs»*) et la bonne tenue des cultures de maïs, essentielles pour des producteurs laitiers. Semé avec une, voire deux semaines de retard et biné, le maïs présente actuellement deux panouilles contrairement à certaines années. *«Nous ferons le bilan dans un mois, après la récolte, mais pour l'instant, le maïs a l'air plutôt correct»* termine Régis Seguin.

AURÉLIEN GENEST

Concours ovins d'Arnay-le-Duc

Ovins, rendez-vous le 26 août

La cinquante-septième édition du concours national de reproducteurs ovins d'Arnay-le-Duc se déroule vendredi prochain.

Entre 500 et 600 ovins de toutes les races, inscrits ou non inscrits, sont attendus vendredi 26 août sous le hall agricole d'Arnay-le-Duc, à partir de 6 heures. Le Gaec du moulin de Jonchery, à Diancey dans le canton de Liernais, participera une nouvelle fois à cette manifestation que Jean-Marie Guyot considère comme *«incontournable»*. Comme chaque année, cet habitué du concours arnétois exposera une quinzaine d'agneaux accompagnés de «trois ou quatre» béliers adultes. L'an passé, huit animaux avaient été vendus dans une fourchette de prix allant de 350 à 450 euros. Ses pronostics pour cette nouvelle édition? *«Les moutons se comportent mieux depuis un certain temps, les cours se sont maintenus, l'ambiance est meilleure et Arnay-le-Duc est vraiment une belle vitrine : on espère donc que la vente de reproducteurs va suivre et va bien marcher»*. Même si Jean-Marie et son fils Baptiste sont rentrés «moyennement satisfaits» du récent spécial Charollais de Palinges, le Gaec Guyot se dit plutôt optimiste pour l'événement arnétois : «la clientèle locale est importante. On trouve de plus en plus de monde qui vient des départements de l'Est et plusieurs jeunes s'installent dans le métier, donc tout cela est positif» conclut Jean-Marie Guyot.

AG



Baptiste Guyot et le Gaec du moulin de Jonchery seront une nouvelle fois présents à Arnay.

A votre service depuis plus de 150 ans

WALTEFAUGLE

Bâtiments Agricoles
Panneaux Photovoltaïques
Industriels - Artisanaux

A votre écoute pour tous vos projets

BP32 - 70184 Dampierre-sur-Salon CEDEX
Tél. 03 84 67 07 07 - Fax 03 84 67 08 17
Email : societe@waltefaugle.com
site : www.waltefaugle.com

Zoom sur

«Une sélection ovine bien rodée»



Pour Jean-Marc Bidoire, technicien au syndicat d'élevage ovin et responsable du concours *«il n'y a aucun doute quant à la notoriété de cette manifestation. C'est un rendez-vous obligé qui perpétue un savoir-faire génétique du département. Ce ne sont pas les 6000 brebis inscrites et en contrôle de performances qui contrediront cette passion pour une sélection ovine locale bien rodée. Notre point fort c'est également la position géographique d'Arnay-le-Duc».*

Viande bovine

Du neuf ou de l'action à la rentrée

La section bovine de la FDSEA s'est dernièrement réunie à Châtillon-en-Bazois afin de faire le point sur les différents dossiers du secteur viande. La trésorerie manque et nécessite l'action urgente des Pouvoirs publics, ainsi que la mobilisation de l'ensemble des acteurs financiers de l'agriculture. Mais malgré la trêve estivale, les choses semblent encore bien trop calmes…

Les délégués de la section bovine FDSEA l'ont clairement stipulés à l'occasion de leur dernier conseil d'administration présidé par Emmanuel Bernard et Jean-Pierre Condamine : la situation gravissime vécue dans les exploitations d'élevage nécessite une réaction hâtive de l'État mais également des partenaires financiers du monde agricole. Car ne nous leurrons pas : Ni les mesurettes annoncées au printemps dernier par le Président de la République (étalement des annuités des prêts PSEA, dégrèvement partiel de TFNB) ni les initiatives isolées de la MSA ou des banques ne permettront de remettre à flots les trésoreries des exploitations d'élevage, exsangues au possible et subissant actuellement de plein fouet les effets collatéraux et cumulés, non seulement de la sécheresse mais aussi d'une volonté marquée de la filière de ne laisser que les miettes aux producteurs. Et ceci en dépit du léger mieux constaté ces derniers jours sur le marché du maigre et du gras.

La paille en cours d'acheminement vers la Nièvre

Les délégués ont ainsi fait état de l'avancement de l'opération paille menée conjointement par la FDSEA et les JA. En provenance des départements de l'Yonne, du Loiret et de la Seine et Marne, ce sont près de 14000 tonnes de paille que le réseau FDSEA/JA aura d'ici la fin septembre rapatrier dans les élevages Nivernais à des tarifs, certes élevés, mais qui au vu des cours du marché auront pu se stabiliser dans une fourchette correcte (de 65€ à 105€ la tonne). En dépit de cette action et des quelques difficultés inhérentes à la mise en place d'une opération de cette envergure, les délégués ont tenu à souligner que malgré l'effort de solidarité dont ont su faire preuve la plus grande partie des producteurs de grandes cultures, le plus dur restait à venir pour les éleveurs avec des trésoreries dans le rouge et la nécessité de faire face à l'amoncellement de charges consécutifs à la sécheresse.

A l'État de faire plus et mieux désormais

Premier acte pour passer le cap de cette nouvelle crise subie par le secteur de l'élevage, bénéficier de l'indemnisation du FNGCA (Fonds national de garantie des calamités agricoles). Après avoir été motrice dans la mise en place de la procédure « calamités » et avoir initié, en lien avec l'administration, la mise en place des missions d'enquête nécessaires à la reconnaissance du département en zone sinistrée par la sécheresse, la FDSEA avec l'appui de la FNSEA et de la FNB, a largement œuvré pour obtenir l'aménagement de la procédure calamités et obtenir le versement anticipé d'une avance au 15 septembre prochain. Il n'en reste pas moins qu'au vu des dommages subis par les éleveurs, l'Etat se devra dans les prochaines semaines de faire plus et mieux et ne pas se contenter des quelques miettes délivrées depuis le printemps avec l'argent, soulignons-le, des agriculteurs contribuant eux-mêmes à l'abondement du FNGCA. En substance reste au gouvernement à rapidement avancer dans l'année blanche, seule mesure à même de redonner du souffle aux exploitations d'élevage.

Saisir les opportunités du marché

S'attendant à un difficile combat pour obtenir cette mesure, les administrateurs de la section bovine l'ont clairement annoncé: *«Soit l'année blanche vient d'elle-même, soit nous irons la chercher»*. Et avec le risque de défaut de paiement planant sur les exploitations bovines Nivernaises, l'ensemble des acteurs de l'agriculture se doit d'être mobilisé pour accompagner les éleveurs dans la difficulté. Sans quoi, la rentrée risque d'être agitée ….

Enfin, les administrateurs ont effectué un bref tour d'horizon de la situation des marchés du maigre et du gras avec, dans la continuité des travaux enclenchés par le GIE Export mis en place à l'initiative de la FNB, des brèches s'ouvrant à l'export sur l'Égypte, la Turquie mais également l'Algérie. Ce travail de fond mené par le syndicalisme au sein même des structures économiques de la filière viande est essentiel pour, non seulement répondre à une demande croissante des pays du bassin Méditerranéen, mais également pour tendre l'offre sur le marché communautaire et favoriser un effet levier sur les prix à la production, essentiel pour permettre aux éleveurs de faire face à une cinquième année de crise continue. Rendez-vous a été fixé à la rentrée avec la ferme intention d'agir. Espérons que de leur côté les politiques sauront faire de même.

S.L – FDSEA 58

Sécheresse

La situation s'améliore peu à peu

La pluviométrie du mois de juillet a dépassé la normale de 50 % en moyenne sur le département. Le cumul de précipitations atteint en effet généralement 80 à 100 mm en Nivernais et 100 à 150 mm en Morvan. Il s'agit du premier mois excédentaire depuis décembre 2010.

Début août confirme la tendance, on est déjà très nettement excédentaire pour une première semaine d'août. L'humidité des sols superficiels est désormais partout supérieure à la normale. En conséquence les mesures de restrictions peuvent continuer à être assouplies sur la quasi totalité du département.

Face à cette nouvelle situation, le comité départemental des usagers de l'eau a été consulté par écrit, pour une mise en oeuvre de nouvelles mesures adaptées aux conditions météorologiques actuelles. En juillet, c'est sur le sud et le sud-est du département que les précipitations ont été les plus abondantes (2 fois la normale) tandis qu'elles ne sont que légèrement supérieures à la normale sur le Nivernais central (on atteint même tout juste la normale à Prémery) et sur le secteur de La Charité/Pouilly sur Loire. Depuis le 1er août, le contraste est inversé, puisqu'on a relevé seulement 9 mm à Avrée dans le sud-est du département, tandis qu'on en est déjà à 64 mm à Nevers et Prémery, 67 mm à Clamecy et même 75 mm à Dun-les-Places. Ailleurs, on a mesuré souvent 40 à 60 mm, ce qui est déjà très nettement excédentaire pour une première semaine d'août.

Météo France prévoit un temps assez variable pour la deuxième quinzaine d'août. Au final, compte tenu de ce qui est déjà tombé (la normale mensuelle a été localement atteinte en 7 jours), août sera logiquement excédentaire en précipitations, et une reprise significative de conditions de sécheresse paraît peu probable.

Ces pluies qui persistent dans la Nièvre ont un effet très positif sur les prairies notamment et elles permettent aussi de limiter l'irrigation des cultures.

La situation des cours d'eau s'améliore peu à peu même si des difficultés persistent encore notamment sur le Sauzay , le Beuvron , la Vrille et l' Yonne amont qui restent en crise. Des zones qui étaient en crise passent en alerte : le Chalaux, la Cure, la Dragne, le Nohain, le Mazou.

Le sud-ouest et le centre du département sont désormais classés en simple vigilance.

La nouvelle situation des restrictions est présentée sur la carte ci-contre.

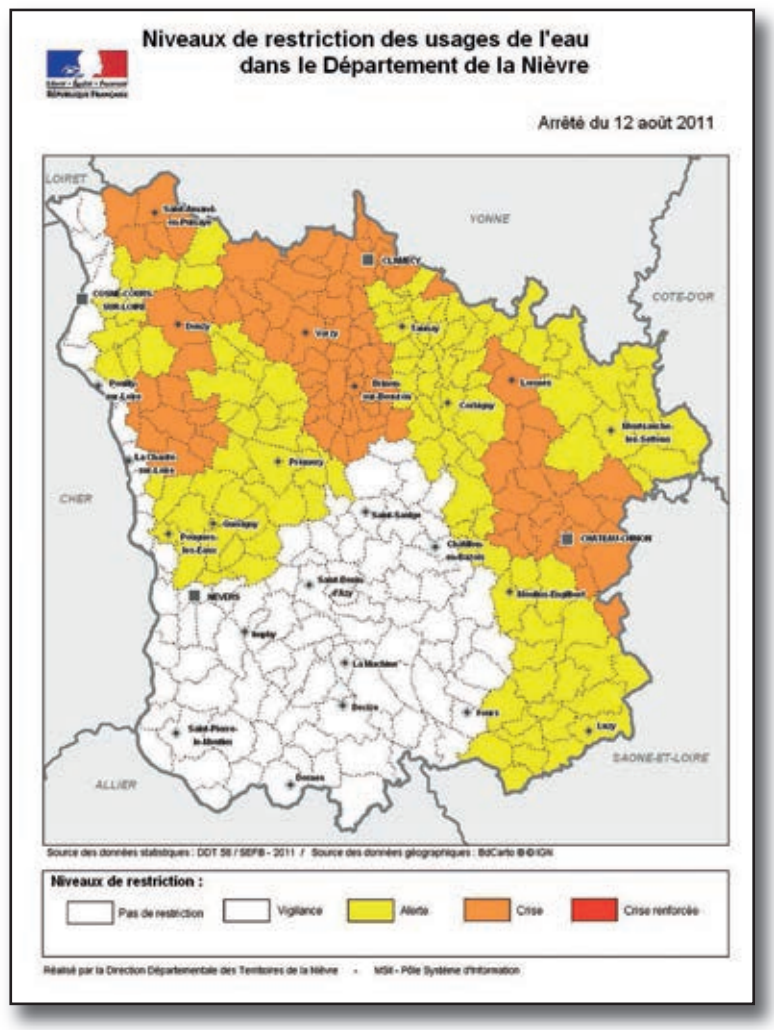
Cette décision a fait l'unanimité des membres du Comité même si la vigilance reste de mise, les débits des cours d'eau sont encore faibles et la situation reste fragile dans certaines zones du département. Le comité des usagers de l'eau se réunira à nouveau le 25 août.

Le nouvel arrêté préfectoral des restrictions des usages de l'eau, signé le 12 août 2011, est consultable sur le site Internet de la préfecture www.nievre.gouv.fr.

Il sera également tenu à la disposition du public à la préfecture de la Nièvre – Direction du pilotage interministériel et des moyens, dans les sous-préfectures de Château-Chinon, de Clamecy, de Cosne-Cours-sur-Loire, ainsi que dans les mairies du département.

Pour tous renseignements (notamment détail des mesures), vous pouvez vous adresser à la DDT au 03.86.71.71.71.

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE



BATMETAL
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES



MALDANT Pierre-Emile
Tel. 06 82 74 61 78
E-mail: contactbatmetal@aol.com
20, Avenue du Puits d'Argent
21310 BELLENEUVE

Saint Saulge

La finale départementale de labour sur les rails

JA 58 et JA de Saint Saulge peaufinent l'organisation de la finale départementale de labour.

Vendredi 12 Août les membres de JA de Saint-Saulge et quelques membres du bureau de JA58 étaient réunis pour parfaire l'organisation de la finale départementale de labour. Les Jeunes Agriculteurs de Saint-Saulge, canton organisateur cette année, n'ayant pas trouvé de parcelle sur leur canton se sont tournés vers Benoît Mathé à Bazolles. La finale départementale aura donc lieu à Baye, sur les bords des étangs le 10 Septembre prochain.

Le programme a donc été élaboré, cette journée débutera vers 10h, avec l'accueil des concurrents et des jurys. Les concurrents seront les premiers et deuxièmes de chaque catégorie (labour en planche et labour à plat) issus des nombreux concours cantonaux de labour (13 cette année dans la Nièvre). Le matin sera dédié au tirage au sort des parcelles par les concurrents et au tracé d'ouverture.

Les visiteurs auront la possibilité de déjeuner sur place (prix du repas de midi 10€), avant que ne reprenne la compétition vers 14h00. Les animations de la journée sont variées ; les cantons JA présenteront une démonstration de Moiss Batt Cross, des conducteurs de Quads et de Moto cross feront le spectacle sur le circuit des moissonneuses, les enfants auront la possibilité de faire des ballades en poneys, et enfin chacun pourra survoler les étangs en hélicoptère.

La compétition quant à elle sera clôturée à 17h et la proclamation des résultats suivra les discours officiels d'usage.

Le site, le programme et l'énergie déployée par les jeunes du canton de Saint-Saulge (qui se sont rôdés lors du comice agricole de Saint-Saulge en 2010) promettent une belle journée.

Comme toutes les manifestations agricoles conviviales, celle-ci ne se terminera pas sans un repas dansant (tarif du repas du soir 15€). Les tickets seront prochainement en pré-vente (renseignements 03 86 93 40 91).

En bref

Indemnisations sécheresse

N'oubliez pas de déposer votre demande d'indemnisations au titre des calamités agricoles

Depuis le 1er août dernier, les exploitants agricoles du département de la Nièvre peuvent déposer leur demande d'indemnisations au titre des calamités agricoles par écrit ou par Internet en télédéclarant leur demande via Telecalam. Cette option favorisera notamment un traitement plus rapide des données et permettra aux exploitants de pouvoir bénéficier du versement d'une avance de paiement dès le 15 septembre prochain. A l'heure actuelle et alors que les demandes doivent être déposées avant le 31 août 2011, environ 1100 éleveurs ont établi leur demande. Nous incitons donc les éleveurs n'ayant toujours pas déposé leur dossier à rapidement prendre contact avec la chambre d'agriculture ou la DDT 58 (03 86 71 52 24) afin de bénéficier d'un accompagnement à la télédéclaration. De même la FDSEA se tient à la disposition de l'ensemble des éleveurs pour tous renseignements sur le sujet. Pour mémoire, l'action syndicale FDSEA/JA en lien étroit avec les services de la chambre d'agriculture et de l'administration avait permit d'obtenir la reconnaissance en zone sinistrée de l'intégralité du département de la Nièvre dès le 12 juillet dernier. Cette reconnaissance hâtive avait notamment permit d'obtenir, conformément aux demandes formulées par la FNSEA, la certitude d'un versement anticipé d'acompte au titre des calamités. Faîtes donc rapidement le nécessaire.

S.L – FDSEA 58

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
AUER
BP 13
52190
OCCEY
Département BATIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Tél.: 03 25 88 31 62 • Fax.: 03 25 88 37 84

Diversification

«Une belle aventure humaine et commerciale»

L'activité vente directe a commencé comme il est de tradition à la ferme. Mais Valérie et Bernard Laporte ont saisi l'opportunité de la création d'un magasin de vente collectif à Nevers pour développer cette activité. Pari gagné.



Valérie Laporte devant sa petite boutique à la ferme. C'est une partie de l'activité de vente directe, l'ouverture d'un magasin collectif à Nevers, sous enseigne «*Secrets de paysans*», ayant largement contribué au développement des ventes.

Quand elle s'est installée en 2007 et qu'elle a rejoint son époux, Olivier, Valérie Laporte était bien décidée à se faire une place à part entière sur l'EARL. L'activité de vente directe était déjà lancée depuis 2001 et Valérie Laporte a saisi l'opportunité de la développer, en complétant l'atelier de découpe et de vente de viande bovine par un atelier de découpe et de vente de volailles fermières. Depuis, une petite troupe de volailles élevées en liberté et en plein air, s'ébat tranquillement, tandis que la vente directe de viande bovine a nettement progressé.

De l'individuel au collectif

Car le vrai tournant, ça a été aussi le glissement du projet individuel au projet collectif. *«Une belle aventure commerciale et humaine»* résume Valérie Laporte en se remémorant les dix-huit mois passés à monter le projet de magasins et à faire connaissance avec ses associés. Aujourd'hui, la SARL est montée et le magasin *«Secrets de paysans»*, bien installé dans la périphérie de Nevers, a trouvé un bon régime de croisière… Mais l'aventure humaine continue. Car au-delà de l'aspect commercial qui a permis à chacun des dix associés de *«professionnaliser tout en la sécurisant leur activité de vente directe»*, les associés ont appris à se connaître et à travailler ensemble. L'ouverture du magasin a amené l'embauche d'une vendeuse à temps complet, tandis que chaque agriculteur associé assure une journée de vente en boutique tous les dix jours.

Le contact avec les clients du magasin a contribué à faire évoluer l'offre produits, afin qu'elle réponde mieux aux attentes d'une clientèle plus urbaine que rurale. De nouvelles productions et donc de nouveaux associés, pourraient d'ailleurs prochainement compléter le panel des produits. L'objectif étant bien entendu de ne pas se retrouver en concurrence au sein de la structure, mais de proposer des offres complémentaires qui élargissent la gamme et augmentent l'attractivité de la formule.

Bienvenue aux campings-cars

Sur la ferme, dont les prés s'étendent entre Morvan et Bazois, Valérie et Olivier Laporte *«ne se donnent pas de limite au développement de l'activité vente directe»*. L'ouverture du magasin en ville a fait bondir les ventes à près d'une cinquantaine d'animaux commercialisés en circuit court. Des animaux élevés *«sur la longueur, en prenant son temps pour les engraisser»* confie Oliver Laporte. Le couple cultive aussi l'art de recevoir des hôtes en toute simplicité. Adhérents du réseau «Bienvenue à la ferme», ils adhèrent également à *«France Passion»*, un réseau d'accueil des *«camping-caristes»*, qui peuvent faire gratuitement une halte limitée à 24h dans des fermes ou des domaines viticoles. Une belle occasion pour les itinérants de faire une pose sur un site remarquable et de s'informer sur les activités de leurs hôtes. Et chacun y trouve son compte, car avant de repartir, il n'est pas rare que les occupants des camping-cars fassent un petit tour par la boutique de la ferme pour faire provision de produits du cru.

Anne-Marie Klein

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
DÉBOUCHAGE de DRAINS
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 82 85 70 03
Tél : 02 48 74 11 90

Terroir

C'est un Jardin extraordinaire...!

A deux pas d'Auxerre, le «*Jardin de Laborde*», offre depuis 15 ans la possibilité aux citadins de venir y cueillir fruits et légumes, dans un cadre bucolique et une convivialité sans faille.

S'il est, à l'image de la chanson de Charles Trenet, «*loin des noirs buildings et des passages cloutés*», on y trouve pas encore de « *canards qui parlent anglais*» ! Qu'à cela ne tienne ! Le «*Jardin*» créé sur les hauteurs de Laborde, par les époux Chavey il y a tout juste quinze ans enchante ses visiteurs, devenus pour la plupart au fil des années clients fidèles et assidus.

Petit fils de paysans, Xavier était à l'époque exploitant céréalier et producteur de cornichons. Une première diversification qui l'a incité à se lancer dans la culture et la vente directe de fraises et de framboises.

La surface s'est agrandie depuis, passant d'1,5 ha à 16 ha : «*on n'a rien inventé, ce sont nos clients qui nous ont servi de fil conducteur, nous demandant ensuite des salades, des concombres etc… C'était pas compliqué, il suffisait de les écouter !*» Depuis, l'activité de diversification est devenue première, le fils ayant pris la relève du père aux céréales. Au total, huit personnes travaillent sur l'exploitation à l'année, dont Xavier Chavey et son épouse Martine.

L'esprit d'équipe inspire les lieux : «*on n'est pas ouvert comme ça 365 jours par an, et présents pour certains depuis le début de l'aventure, sans consensus ni concertation*». La convivialité ici est de mise et les éclats de rire des «*patrons*» résonnent souvent sous le plafond de la boutique ! Et comme le rire est par nature contagieux, les clients se prêtent au jeu.

Agriculture raisonnée et lutte intégrée

Anciennement pâtures, «*il y avait à l'époque plus de vaches à Laborde que d'habitants*», avant d'être cultivées dans un premier temps en céréales, les terres ici, sont de nature argilo-sableuse, facilitant d'autant la rétention d'eau. L'irrigation se fait par micro aspersion goutte à goutte, à partir d'une réserve d'eau collinaire de 15 000 m^3 : «*collectée à partir de nos eaux de toiture, de tunnel, de drainage, sans puiser dans la nappe phréatique*». Il y a longtemps qu'à Laborde on conjugue «*cultures*» et «*raisonnées*». La fertilisation est au diapason : «*du fumier, échangé contre de la paille et des engrais organiques qu'on achète compostés et déshydratés, en bouchons, avant de les épandre le moment venu sur les cultures. Très peu de minéral et seulement en complément quand c'est nécessaire*».

Et pour le client qui trouverait quelques pucerons dans sa salade, un simple rappel : «*mieux vaut encore un peu de vinaigre dans l'eau de rinçage des salades que de passer deux ou trois insecticides*». Depuis deux ans, se pratique la «*lutte intégrée*» pour les cultures sous abris. Des insectes auxiliaires déposés sur les plants de tomates ou concombres venant détruire les prédateurs.

«*Bonjour chère madame ! Oh, ça sent la ratatouille… !*» Un petit mot et un sourire échangés en passant, avec chacun. Pour Xavier Chavey, c'est primordial : «*on a la clientèle qu'on s'est faite*». Conjuguant à la fois attractivité des prix, libre cueillette, beauté du cadre, plaisir de s'y promener, le «*Jardin de Laborde*» est devenue une véritable institution.

On y vient en famille chaque semaine, avec dans le cœur ces souvenirs nostalgiques de vacances et de cueillettes enfantines, dans le potager des grands-parents… Un «*Jardin extraordinaire*» on vous dit !

DOMINIQUE BERNERD



Monsieur au jardin…



… Madame à la boutique !



Et pour les étourdis, quelques panneaux indicateurs pour ne pas se perdre en chemin !



Parmi les tomates proposées à la cueillette, des variétés parfois oubliées, comme la «*Maestria*», la «*Noire de Crimée*» ou la «*Cœur de bœuf*».

▶ Pratique

Le Jardin de Laborde

Ouvert toute l'année
Du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h
Dimanche et jours fériés : le matin de 9 h à 12 h
Martine et Xavier Chavey
Rue de Venoy à Laborde (près d'Auxerre)
Tél boutique : 06 11 48 20 43
Répondeur info cueillette : 03 86 46 43 30
www.jardindelaborde.fr



Une nouveauté cette année : les fraises en balconnières, évitant de se baisser pour les ramasser. Une idée collectée lors d'un stage en Lot et Garonne, qui évite pourritures et désherbage. Et quand en plus le couvre chef se pare aux couleurs du fruit cueilli… Chapeau madame !



A perte de vue des salades ! Produit phare des « *Jardins* », après les fraises et les framboises.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Cuma

Une agriculture de précision

Les Cuma de Talcy et de Varennes ont organisé une journée de démonstration *«d'autoguidage RTK»* à Cormarin dans l'Avallonnais.

Organisée en partenariat avec le groupe Méthivier et la Fdcuma de l'Yonne et effectuée sur une parcelle en dévers par le technicien du groupe Méthivier, Boris Lours, la démonstration, a eu lieu sur les terres de Hubert et Philippe Naulot, agriculteurs à Cormarin, près du village de Vignes. L'objectif de cette journée, était de présenter la gamme d'outils de précision *«Trimble»*. Une vingtaine d'agriculteurs ont répondu à l'invitation de François Charpignon, président de la Cuma de Talcy et André Balacé, son homologue de la Cuma de Varennes.

Prêté pour l'occasion par Hubert et Philippe Naulot, un premier tracteur, équipé en autoguidage automatique par GPS, s'est vu installer une assistance au guidage *«EZ-Steer électrique»*.

Simple d'utilisation et adaptable sur plus de 900 modèles de véhicules, neufs ou anciens, le système tourne le volant à la place du conducteur, combinant volant à friction et moteur avec guidage GPS fourni par l'affichage intégré ou les barres de guidage. Avec comme résultat, pour l'agriculteur, de maintenir la ligne, tout en concentrant son attention sur le contrôle du système d'épandage, de pulvérisation ou de semis. La qualité du travail s'en trouvant améliorée, tout en diminuant stress et fatigue.

Dernière nouveauté de la gamme, la console de guidage *«CFZ-750»* installée sur le tracteur, reçoit les signaux satellites du système de navigation *«Glonass»* et bénéficie d'une précision de 2,5 cm.

Equipée de systèmes annexes, elle peut contrôler individuellement jusqu'à 48 sections, permettant ainsi d'économiser semences et intrants. Parmi ses autres fonctions : contrôle de la dose lors de la plantation ou épandage, guidage visuel de jour comme de nuit grâce à ses 27 diodes, possibilité d'import de ses cartes de préconisation, transfert des données vers son ordinateur … Un second tracteur, prêté par la Cuma du Chatillon à Villemer, a pour sa part, été équipé du système *«Autopilot»,* autoguidage hydraulique comandant directement l'orbitrol de direction du tracteur.

Présenté également lors de cette journée en poste fixe : un système de coupures automatique par GPS, des tronçons d'une rampe de pulvérisateur de type *«Field IQ»*, permettant de réduire de 5 à 10% les intrants. Une balise mobile RTK apportée pour l'occasion, a témoigné aux agriculteurs présents de son efficacité : précision de 2,5 cm d'un signal sur un aller/retour, avec *«répétabilité»* des données, les lignes tracées restant toujours à la même position.

DOMINIQUE BERNERD

Concours de labours

Labours à l'ancienne aux Bois de la Madeleine

L'association des *«Amis des Bois de la Madeleine»* organise samedi 27 août un concours de labours à l'ancienne. L'occasion de ressortir des hangars tracteurs d'époque, charrues et vieux brabants.

Créée il y a plus de 18 ans, l'Association des *«Amis des Bois de la Madeleine»*, hameau niché aux portes de Vézelay, organise cette année encore un concours de labours à l'ancienne réservé à des tracteurs n'excédant pas 60 chevaux. L'édition 2011 se déroulera samedi 27 août, au cœur du hameau (itinéraire fléché). Equipés de charrues à deux socs, les vénérables attelages s'affronteront l'après-midi durant en deux épreuves distinctes : anciennes charrues et anciens brabants.
C'est pour répondre à la demande d'André Villiers, alors maire de Vézelay, devenu depuis président du Conseil général et sénateur, que ce concours fut créé en 2008. Une manifestation à laquelle établissements agricoles de l'Avallonnais et agriculteurs du canton ont bien vite apporté leur concours. Une quarantaine de concurrents sont attendus. Parmi lesquels des habitants de départements voisins. C'est ainsi que l'an passé, l'un des participants n'avait pas hésité à faire six heures de route pour venir de Beaune en tracteur et participer !
La journée débutera dès 9 h 30, par une séance de réglages et entraînements. Début des épreuves à 11 h, pour une remise des prix et des résultats aux alentours de 17 h 30. Composé majoritairement de professionnels du monde agricole, le jury sera présidé par Jean-Paul Plaut. Animations diverses, tout au long de la journée : vannerie artisanale, galets d'argile et ses senteurs, les ânes de Jean Vittaux, exposition de matériel ancien, artisanat autour du bois… On retracera également l'évolution de l'agriculture au travers d'une démonstration de labours réalisée conjointement à l'aide d'un cheval, d'un tracteur des années 50 et d'un contemporain équipé de 12 socs. Buvette et restauration rapide assurées à partir de midi. Un dîner champêtre au feu de bois ponctuera la journée. Réservation du dîner au 03 86 33 31 80 (prix 16 € et 8 € pour les enfants).
Il est encore temps de s'inscrire au concours ! Contact :
«Les Amis des Bois de la Madeleine» - Mairie - 89450 Vézelay
Tél 03 86 33 31 80 - Email : micheline.foret@laposte.net

DOMINIQUE BERNERD



Salon «Tech & Bio»

Inscrivez-vous !

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise un déplacement pour le salon « Tech & Bio » qui se déroulera les 7 et 8 septembre prochains à Valence, dans la Drôme.

«*Tech & Bio*», le salon de démonstration des techniques agricoles Bio et alternatives en Europe, organisé par les Chambres d'agriculture, se tiendra les mercredi 7 et jeudi 8 septembre dans la Drôme.
L'édition 2011 se déroulera sur une surface de 15 ha, aux portes de Valence.

Le salon abordera tous les types de productions, en proposant une centaine de démonstrations sur deux jours. *«Tech & Bio»* mobilisera également des experts nationaux et internationaux qui interviendront lors de conférences abordant des thématiques centrées sur les techniques de production, mais également de commercialisation.

Les exposants réaliseront des démonstrations grandeur nature, en plein champ.
Les quelques 12 000 visiteurs attendus, pourront ainsi découvrir une centaine de démonstrations et ce, quel que soit le type de productions.

Parmi les nouveautés de cette édition 2011 :
• Un pôle «Autonomie énergétique»
• Un pôle *«Tassement du sol»*
• Un pôle *«Eau, haies, biodiversité»*
Quelques exemples de démonstrations effectuées en direct :
• Les bineuses des constructeurs européens
• Les techniques alternatives visant la diminution des intrants
• Comparaison de systèmes labour, non labour et techniques culturales simplifiées en grandes cultures
• Des solutions favorisant l'autonomie alimentaire des élevages.
Plus de renseignements sur : www.tech-n-bio.com

PATRICE CÔTE
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Pratique

Un déplacement organisé jeudi 8 septembre

**La Chambre d'agriculture de Bourgogne propose d'organiser un déplacement sur ce salon, le jeudi 8 septembre 2011.
En fonction du nombre de participants, un déplacement en bus, minibus ou en voitures particulières (covoiturage) sera mis en place.**

Afin de préparer ce voyage, les inscriptions seront closes le mercredi 24 août. Des entrées gratuites seront disponibles pour les premiers inscrits.

N'hésitez pas à appeler Patrice Côte (Conseiller d'Entreprise spécialisé en agriculture biologique en charge de la coordination de ce déplacement pour la Bourgogne), pour plus de renseignements, au 03 86 94 82 90 ou à l'adresse p.cote@yonne.chambagri.fr ou votre conseiller local de Chambre d'agriculture.

Terres de Bourgogne

09

Spécial Vendanges

Dossier réalisé avec la caisse régionale MSA Bourgogne, en partenariat avec lesService vendanges du Pôle Emploi ; la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ; les services emploi des FDSEA.

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1127 VENDREDI 19 AOÛT 2011

Vendanges 2011, Des informations clé et des conseils pratiques

Cette année, les vendanges devraient débuter vers le 20 août pour le sud de la Saône et Loire et s'échelonneront jusqu'en septembre pour le reste de la Bourgogne.

Les organismes concernés par cette nouvelle campagne apportent cette année encore leur concours aux viticulteurs qui embauchent du personnel.

Pole Emploi Bourgogne,

Les différents services de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE),

Le Service emploi de la FDSEA,

La Caisse Régionale MSA de Bourgogne,

ont comme objectif principal de leur simplifier la vie pendant cette période importante de leur activité annuelle.

En ce sens, ils délivrent quelques conseils pratiques…

Emploi de main d'œuvre

Les principes généraux à respecter

La MSA fait le point sur toutes les informations indispensables quand on emploie de la main dœuvre salariée.

Principes généraux d'emploi de main d'œuvre

Tout employeur doit déclarer toute personne travaillant sur l'exploitation quels que soient la nature et la durée du travail, le mode de rémunération, la forme et la validité du contrat. Toutefois, il ne faut pas déclarer de nouveau un salarié permanent ou un salarié déjà déclaré pour la même période d'embauche.

Main d'œuvre familiale ou entraide familiale : la main d'œuvre familiale se compose uniquement des personnes cotisant auprès du régime des non salariés agricoles : conjoint et aide familial. L'aide familial est un ascendant, descendant, frère, sœur ou allié au même degré du chef d'exploitation ou de son conjoint, vivant sur l'exploitation et participant à sa mise en valeur.

En présence d'un lien de parenté du second degré et au-delà (cousins…) ou sans lien de parenté (voisins, amis…), il ne pourra pas s'agir d'entraide familiale : les individus seront alors requalifiés comme salariés et l'assiette de cotisations sera là aussi constituée des avantages en nature correspondants (repas, hébergements…)

L'embauche doit être déclarée préalablement, dans les 8 jours précédent l'embauche et au plus tard le jour même.

Les informations suivantes sont obligatoires : nom, prénom, date et lieu de naissance, l'adresse ainsi que le numéro de sécurité sociale, la nationalité. Si le salarié n'est pas l'assuré, ne pas indiquer le numéro de l'ouvrant droit.

Bénévolat : Les employeurs ont parfois recours à de la main d'œuvre qu'ils déclarent auprès de la MSA en tant que *«bénévoles»*, notamment pour la période des vendanges. Nous souhaitons attirer votre attention sur les conditions d'emploi des bénévoles.

La législation du travail définit le salariat par trois éléments caractéristiques : l'accomplissement d'un travail, la présence d'un lien de subordination avec l'employeur et le versement d'une rémunération en espèces (argent) ou en nature (repas, hébergement, bouteilles…)

D'une façon généralement admise, est considéré comme bénévole celui qui apporte un concours non sollicité, spontané et désintéressé, sans effet utile pour celui qui en bénéficie. Il s'agit d'un coup de main donné pour une courte durée.

Toutefois, le statut de bénévolat ne peut pas exister lorsqu'il est exercé au profit d'une entreprise à but lucratif surtout si elle est constituée forme sociétaire (EARL, SCEA…).

Dans ces conditions, les DUES ou TESA adressés à la MSA avec la mention *«bénévoles»* sont considérés comme des déclarations de salariés ordinaires ; l'assiette des cotisations sera alors constituée des avantages en nature correspondants (repas, hébergements…)

Déclaration de salaires hors délai = Pénalités de retard

Les employeurs de main d'œuvre agricole sont tenus d'adresser à la MSA les volets d'activité des vendangeurs dès la fin des travaux ou au plus tard le 30 septembre 2011.

Tous les volets d'activité doivent être envoyés, y compris pour les salariés déclarés par volet 0 et qui ne sont pas venus (indiquer sur le volet B *«n'est pas venu»*).

Cette information évitera des rappels de déclarations.

La non production de ces documents dans les délais requis entraîne une pénalité de 8 euros par salarié, jusqu'à concurrence de 760 euros.

Par ailleurs, toute inexactitude quant au montant des rémunérations déclarées ou omission de salariés peut également donner lieu à l'application d'une pénalité de 8 euros dans la limite de 760 euros par bordereau. Ces deux pénalités sont cumulables.

MSA



Pratique

Se simplifier la vie grâce à internet et à www.msa-bourgogne.fr

Faire ses déclarations par internet sur www.msa-bourgogne.fr

Utiliser le Titre Emploi Simplifié Agricole (TESA) sur internet. Accessible à l'ensemble des employeurs agricoles, le TESA simplifie les formalités administratives pour l'embauche des salariés :

7 formalités au moment de l'embauche :

- **la déclaration préalable à l'embauche,**
- **l'inscription sur le Registre Unique du Personnel,**
- **le contrat de travail,**
- **la demande de bénéfice des exonérations de cotisations patronales pour l'emploi d'un travailleur occasionnel,**
- **la demande au profit du salarié d'exonération de cotisations salariales pour l'emploi d'un travailleur occasionnel ou demandeur d'emploi en contrat vendanges,**
- **le signalement au Service de Santé au travail,**
- **l'immatriculation du salarié.**

5 formalités à l'issue de la relation de travail :

- **le bulletin de paie,**
- **l'attestation Pôle emploi,**
- **la déclaration trimestrielle des salaires,**
- **la conservation du double du bulletin de paie,**
- **la déclaration annuelle des salaries à réaliser auprès des services fiscaux.**

Les utilisateurs du Tesa n'ont plus à déclarer aux impôts les rémunérations versées pour les salariés embauchés au moyen de ce dispositif simplifié. La MSA transmet directement les informations nécessaires à l'administration fiscale à partir des déclarations Tesa.

ATTENTION : l'employeur doit continuer à déclarer aux impôts les rémunérations de ses salariés embauchés hors Tesa.

Pas encore inscrit !

Pour profiter des services sécurisés de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne, vous devez dès aujourd'hui vous inscrire sur : www.msa-bourgogne.fr. Pour cela, rendez-vous sur la page d'accueil du site internet puis cliquez sur « Inscription ».

Suivez les indications et complétez le formulaire d'inscription. 8 à 10 jours plus tard, vous recevrez par courrier postal, à votre adresse, un code d'accès provisoire.

Avec ce code, vous accèderez à votre espace internet privé MSA. Vous serez ensuite invité à personnaliser votre mot de passe.

Conditions d'emplois et de travail

Ce qu'il faut savoir

Tout responsable d'exploitation viticole doit respecter des règles dont la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) veille à ce qu'elles soient bien observées.



La fourniture d'équipements de protection individuels est obligatoire.

Pour les vendanges 2011, l'attention des responsables d'exploitations viticoles est appelée sur le fait que le respect des règles suivantes sera tout particulièrement vérifié.

Obligations administratives

L'embauche des salariés doit être déclarée auprès de la MSA, préalablement à l'exécution du travail ;
Le salaire ne peut être inférieur au minimum conventionnel (cf. barèmes ci-après) ;
Les horaires journaliers de travail des salariés doivent être comptabilisés ;

Il est interdit d'employer des jeunes âgés de moins de 16 ans (sauf pendant les vacances) ;
Des règles spécifiques sont applicables pour les salariés âgés de moins de 18 ans (durée du travail et repos).

Obligations en matière de sécurité et conditions de travail

Il faut fournir de l'eau potable en quantité suffisante ;

Il faut prévenir les risques d'hyperthermie ou de coup de soleil en fonction de la météo : faire porter chapeau ou casquette, faire prendre des pauses fréquentes, interdire le travail torse nu à moins d'utiliser une crème de protection ;

Il est interdit d'utiliser, pour transporter des salariés, des moyens inappropriés à cet usage (remorques ou autres attelages non équipés à cette fin). Il faut respecter le code de la route.

Il faut fournir au salarié les équipements de protection individuelle nécessaires (notamment gants contre les risques de coupures) et du matériel adapté à la tâche et spécificités concrètes.

Contrôles

Le respect des règles ci-dessus et notamment de celles relatives aux déclarations obligatoires, pourra être vérifié, par les services suivants, soit dans les parcelles de vignes, soit au siège de l'exploitation :
- MSA *
- Inspection du Travail Agricole*
- Gendarmerie Nationale

* Les agents de contrôle doivent, à votre demande, vous présenter leurs cartes professionnelles.



▶ En savoir plus...

Des informations complémentaires et des précisions peuvent être obtenues auprès de l'Inspection du Travail Agricole.

• UT Côte d'Or 11 rue de l'Hôpital BP 1502 - 21035 Dijon Cedex 03 80 45 74 11

• UT Nièvre 11 rue Pierre Emile Gaspard - Case 66 - 58020 Nevers Cedex - 03 86 60 52 62

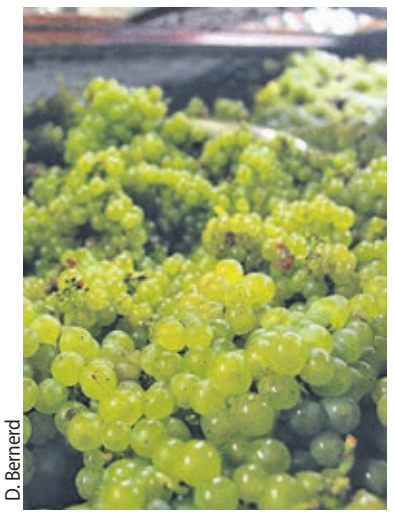
• UT Saône et Loire 952 Av. Maréchal de Lattre de Tassigny - 71031 Macon Cedex 03 85 32 72 29

• UT Yonne 1 rue de Preuilly – BP 13 – 89010 Auxerre Cedex 03 86 72 00 07

Info MSA

Le contrat vendanges

Particularités de ce contrat de travail saisonnier qui vise à favoriser l'emploi râce à certaines dispositions spécifiques.


D. Bernerd

Dispositif travailleur occasionnel

L'employeur d'un travailleur occasionnel bénéficie d'une exonération sur les cotisations patronales pour une durée maximale de 119 jours par année civile : ASA maladie, ASA vieillesse, AF, AT ainsi que la retraite complémentaire, AGFF, GMP, CET, formation et SST.
Pour bénéficier de l'exonération Travailleur Occasionnel / Demandeur d'Emploi, il est impératif de cocher sur le TESA la case correspondante, ainsi que la case *«contrat vendanges»* sur le volet TESA pour bénéficier de l'exonération salariale.

Le contrat Vendanges

L'article 8 de la loi du 21 décembre 2001 relative au financement de la sécurité sociale pour 2002 a créé un contrat de travail saisonnier de type particulier, dénommé *«contrat vendanges»*, qui vise à favoriser l'emploi en autorisant certaines embauches et en augmentant la rémunération nette du salarié.
Un dispositif dérogatoire au droit du travail : ce contrat est ouvert aux salariés en congés payés et aux fonctionnaires. Toutefois, ce contrat ne peut être utilisé que pour les vendanges et travaux annexes (préparatifs et rangements) à l'exclusion de tous les autres travaux (taille, traitement, cuisiniers, réfection des logements).
Il est conclu pour un objet précis et sans terme précis, c'est-à-dire que le contrat prendra fin avec la réalisation de son objet : la fin des vendanges.
A l'issue du contrat vendanges, l'indemnité compensatrice de congés payés doit, le cas échéant, être versé au salarié. Par contre, l'indemnité de fin de contrat n'est pas due.
Des exonérations de cotisations : le contrat vendanges est assorti d'une exonération des cotisations salariales d'assurances sociales à condition que le salarié ait la qualité de travailleur occasionnel. Cette exonération vise à augmenter le niveau de rémunération du salarié.
Heures supplémentaires : en cas d'heures supplémentaires effectuées, le salarié bénéficie de l'exonération fiscale de ces heures. L'employeur doit indiquer clairement le montant exonéré des heures supplémentaires et calculer le salaire imposable.

Formalités

A l'embauche : le contrat de travail et la déclaration devront porter la mention *«contrat vendanges»*. Si l'employeur utilise le TESA, il devra cocher la zone réservée à cet effet sur le volet 0 ainsi que la case Taux réduits *«Travailleurs Occasionnels»* ou *«Demandeur d'Emploi»*.
Le bulletin de salaire : l'employeur devra remplir la ligne G du bulletin de salaire du TESA.

Les stagiaires

L'élève d'un établissement d'enseignement qui, pendant sa scolarité, effectue un stage dans l'entreprise dans le cadre d'une convention entre l'établissement d'enseignement et l'entreprise et reste élève de cet établissement, n'est pas titulaire d'un contrat de travail mais d'un contrat de stage.
Le stage doit être en relation directe avec la formation.
C'est la convention de stage, dont il faut adresser une copie à la MSA, qui apporte la preuve du statut de stagiaire. En l'absence, de convention écrite entre l'entreprise et le stagiaire, la MSA considèrera qu'il y a relation de travail normale.

Emploi d'un jeune pendant les vacances scolaires

De façon générale, le jeune qui, pendant ses vacances scolaires, est affecté à un poste déterminé et effectue un travail effectif sous la direction et le contrôle de l'employeur est un salarié.
L'emploi d'un jeune de moins de 14 ans est interdit. L'emploi d'un jeune de 14 à 18 ans est soumis à accord auprès de la Direccte.

▶ En savoir plus...

Pour plus d'informations, veuillez contacter la Direccte de votre département :

• Direccte de Dijon : 11 rue de l'Hôpital - BP 1502 - 21035 Dijon Cedex - Tél : 03 80 45 75 00

• Direccte de Nevers : 11 rue Pierre Emile Gaspard - Case 66 58020 Nevers Cedex Tél : 03 86 60 52 52

• Direccte de Mâcon : 952 Avenue maréchal de Lattre de Tassigny - 71031 Macon Cedex Tél : 03 85 32 72 00

• Direccte d'Auxerre : 1 rue de Preuilly - 89000 Auxerre Cedex Tél : 03 86 72 00 00

Embauche d'un travailleur étranger

Attention au titre de travail !

La production d'un titre de travail est souvent obligatoire et c'est à l'employeur d'en vérifier l'existence.



Le titre de travail n'est pas toujours obligatoire mais il faut s'en assurer.

Les ressortissants de l'Union Européenne (hors pays en période transitoire), ceux de l'espace économique européen, ou de certains pays en vertu d'accord bilatéraux spéciaux n'ont pas besoin de produire un titre de travail.

Union Européenne (UE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.
Bulgarie et Roumanie sont en période transitoire (voir ci-après)
Espace économique européen (EEE): Islande, Lichtenstein, Norvège
Accords bilatéraux : Suisse, Andorre, Monaco, San Marin
Les pays de l'ex Yougoslavie (Serbie, Croatie…) ne font pas partie de l'UE.

L'obligation d'être titulaire d'un titre de travail

Pour tous les ressortissants extracommunautaires
Le travailleur étranger extracommunautaire doit impérativement être en possession d'un titre de travail pour pouvoir effectuer les vendanges.

L'employeur doit pouvoir justifier de ce titre de travail. Il lui appartient donc de vérifier son existence auprès de la préfecture. Il faut alors déclarer cette embauche en préfecture avec copie du titre de séjour, au moins deux jours avant l'embauche. Si la préfecture ne répond pas dans ce délai, cela vaut preuve d'acceptation et de vérification (employeurs-etrangers@saone-et-loire.pref.gouv.fr).
(Indiquer soit le numéro du titre de séjour, soit la date et lieu de visa par l'unité territoriale sur la case appropriée du TESA, en haut à droite).

Pour les ressortissants de pays de l'UE en période transitoire (Bulgarie et Roumanie)
Les travailleurs Bulgares et Roumains doivent fournir un titre de travail, et en l'occurrence une autorisation provisoire de travail (APT) s'ils résident dans leur pays d'origine.

Toutefois, lors d'une demande d'APT pour les vendanges on ne leur oppose pas la situation locale de l'emploi, ce qui est le cas pour les autres étrangers.
(Voir ci-après les formalités pour les demandes d'APT.)

Pour les étudiants extracommunautaires
Etudiants étrangers poursuivant leurs études en France :
Ils n'ont pas à proprement parler à être titulaire d'un titre de travail mais les employeurs doivent faire une déclaration préalable à la préfecture du lieu de délivrance du titre de séjour (dénomination sociale, SIRET et adresse de l'entreprise, nom, prénoms, nationalité, date et lieu de naissance du salarié, date embauche prévue, nature et durée du contrat, numéro du titre de séjour).

Etudiants algériens poursuivant leurs études en France :
Ces étudiants ont impérativement besoin d'une autorisation provisoire de travail (APT).

Etudiants canadiens :
S'ils viennent en France moins de 3 mois, ils n'ont plus besoin de visa. Ils doivent toutefois disposer d'une APT.
Donc ils doivent présenter un passeport en cours de validité, une carte d'étudiant et un contrat de travail pour faire la demande d'APT.

Les titres valant autorisation de travail pour les emplois de vendanges :

- La carte de résident (valable 10 ans) délivrée en France.
- L'autorisation provisoire de travail (APT)
- Le certificat de résidence (Algériens)
- Les cartes de séjour temporaire, mentionnant :
«étudiant» (dans la limite de 964 heures par an)
«étudiant» pour les Algériens + APT (dans la limite de 850 heures par an)
«salarié» (avec parfois limitation géographique et professionnelle: faire attention pour les travaux vendanges)
«travailleur saisonnier» + contrat de travail visé

ATTENTION
• une carte de résident délivrée dans un pays de l'UE autre que la France (ex : Italie, Espagne) à un ressortissant de pays tiers (ex : Maroc, Serbie…), ne vaut pas titre de travail en France.
• un titre de séjour n'est pas forcément un titre de travail (il faut que soit bien mentionnée la possibilité de travailler en France) et tous les titres de travail ne permettent pas de faire les vendanges.
• une carte vitale n'est en aucun cas un titre de travail.

«vie privée et familiale»

- Le récépissé préfectoral de demande de renouvellement du titre de séjour qui mentionne «autorise son titulaire à travailler»
- L'autorisation provisoire de séjour portant la mention «étudiant» (964h de travail par an)
- Le visa *«vacances travail»* (Australie, Canada, Japon, Nouvelle Zélande) + APT

Les demandes d'autorisations provisoires de travail (APT)

Cette autorisation est donc impérativement nécessaire pour : étudiants algériens et canadiens, bulgares et roumains, visa vacances-travail. Il faut l'obtenir avant le 1er jour de travail.

Pour l'obtenir il faut remplir le document Cerfa approprié et joindre les pièces justificatives : copie de la carte de séjour ou du passeport, du contrat de travail et le cas échéant de la carte d'étudiant.
Les démarches sont ensuite à effectuer auprès du service Main d'œuvre étrangère de l'Unité territoriale de la Direccte compétente :

Service Main d'œuvre étrangère (MOE)
• UT Côte d'Or : 11 rue de l'Hôpital, BP 1502, 21035 Dijon Cedex
• UT Nièvre : 11 rue Pierre Emile Gaspard, Case 66, 58020 Nevers Cedex
• UT Saône et Loire : 952 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - 71031 Macon Cedex
• UT Yonne : 1 rue de Preuilly, BP 13, 89010 Auxerre Cedex

Taxe pour l'emploi d'un etranger à l'office francais d'immigration et d'integration

Une taxe de 50 € est due à l'OFII pour chaque salarié saisonnier étranger pour effectuer un mois de travail (même incomplet).
Cette taxe n'est pas due pour les étrangers déjà titulaires d'un titre de travail mais uniquement en cas de demande d'APT et donc pour les salariés qui viennent en France expressément pour effectuer les vendanges.

▶ A noter

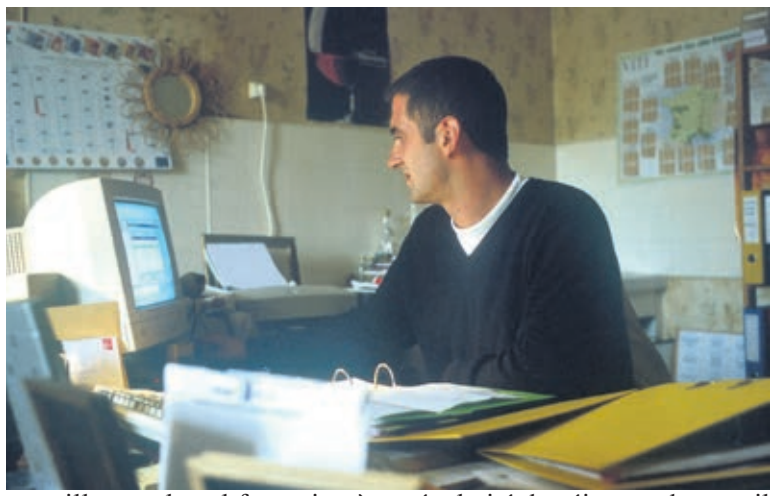
La situation de l'emploi local est opposable aux travailleurs étrangers (sauf Bulgares et Roumains).
Cela veut dire que l'employeur doit prioritairement s'adresser à pôle-emploi avant de vouloir recruter un étranger.
L'APT pourra donc être refusée pour ce motif mais aussi si l'enquête obligatoirement menée par l'inspection du travail démontre que la réglementation du travail n'est pas correctement appliquée par l'employeur qui souhaite embaucher l'étranger.



Emploi d'un travailleur étranger

L'importance des données d'état civil

Pour l'immatriculation des salariés, les données d'état civil sont essentielles. Il faut veiller à leur exactitude.



Lors de toute embauche de salarié, il convient d'être très vigilant sur la lisibilité et l'exactitude des données d'Etat Civil de ce dernier.
Ces informations sont indispensables afin d'immatriculer correctement ces salariés. En effet, la réforme des retraites modifie l'âge de la retraite ainsi que la durée de cotisations. Chaque petite activité salariée est importante et peut valider 1 ou 2 trimestres dans l'année. Les données d'Etat Civil sont donc très importantes afin de pouvoir cumuler les activités du régime agricole et celle du régime général ou régime spécial et reconstituer ainsi toute la carrière de la personne.
Lors de la déclaration d'embauche, compléter les données d'Etat Civil à partir de pièces justifiant l'identité du salarié (carte d'identité, passeport, ….) :
Nom et prénom : en présence d'une femme mariée, préciser son nom patronymique (= nom de jeune fille) et son nom marital
date et lieu de naissance : préciser le département et la commune de naissance. Pour les personnes nées à l'étranger, indiquer la commune et le pays de naissance
Nationalité : si le salarié est de nationalité étrangère, vous devez vous assurer qu'il est autorisé à travailler sur le sol français ; à défaut, le travail illégal pourrait être reconnu.
Adresse : cette information est importante si la MSA doit contacter le salarié en cas de problème d'identification.
Si le salarié est né en France ou à l'étranger, vous devez transmettre à la MSA un des documents suivants :
- né en France, copie de la carte d'identité ou copie du livret de famille ou extrait acte de naissance.
- né à l'étranger, copie d'un extrait d'acte de naissance avec la filiation (nom et prénom des père et mère) pour éviter toute confusion entre deux personnes.
L'emploi d'un travailleur de nationalité étrangère est soumis à des règles de législation particulière.
L'employeur doit :
- vérifier la régularité des titres de séjour et le travail de la personne qu'il souhaite embaucher.
- transmettre à la MSA l'ensemble des documents justifiant de la régularité du séjour et du travail du salarié. Ces documents sont différents en fonction de la nationalité du salarié embauché.

Ressortissants hors Union Européenne

Si le salarié dispose d'un titre de séjour sans autorisation de travail, il devra demander, auprès de la Préfecture une carte de séjour l'autorisant à travailler.
Les employeurs peuvent utiliser le TESA pour déclarer l'emploi d'un travailleur étranger, sans oublier d'indiquer le numéro de titre de séjour ou récépissé dans la case prévue à cet effet. L'employeur devra joindre ces justificatifs à l'envoi des volets 0 du TESA.
En l'absence de régularité de leur séjour ou de leur travail, les cotisations sociales seront appelées, mais aucune prestation ne sera versée, à l'exception des prestations accident du travail. La MSA sera fondée à récupérer auprès de l'employeur les prestations dues au titre de cet accident.

MSA

La FDSEA communique

La dérogation à la durée du travail hebomadaire

Comme chaque année la FDSEA a obtenu une dérogation à la durée maximale de travail hebdomadaire. En voici les dispositions.



Comme chaque année, la FDSEA a déposé une dérogation à la durée maximale hebdomadaire. Cette dérogation s'étend sur une durée de trois semaines, et sur une période allant du 5 août jusqu'au 15 novembre 2011 pour les viticulteurs qui pratiquent les vendanges tardives.
Ainsi, les Coupeurs ont la possibilité de travailler jusqu'à 56 h par semaine, avec un maximum de 12 heures par jour.
Le personnel affecté en cave a, quant à lui, la possibilité de travailler jusqu'à 60 h par semaine, avec un maximum de 12 heures par jour.
La dérogation exclue les mineurs, les apprentis et stagiaires.
En compensation, l'employeur devra accorder un repos compensateur majoré de 25% par heure effectuée au-delà de 48 heures.

Travail du dimanche d'un vendangeur et majoration de 50%

L'article 43-2 de la Convention collective des exploitations agricoles de Saône-et-Loire précise que *«toutes les heures de travail du dimanche, effectuées par les salariés totalisant plus d'un mois d'ancienneté, sont payées au tarif normal majoré de 50%»*.
Aucune majoration pour travail du dimanche n'est due aux salariés ayant moins d'un mois d'ancienneté, ce qui est souvent le cas des vendangeurs.
Mais dès lors que le vendangeur a fait plusieurs campagnes ou a été salarié saisonnier chez le même employeur, lui permettant ainsi de totaliser une ancienneté supérieure à un mois, cette majoration sera due.

▶ Zoom sur...

Le travail des jeunes de plus de 14 ans est autorisé pendant les vendanges sous certaines conditions. Tout d'abord, il convient de respecter son rythme de travail (une pénibilité réduite, ce qui exclut le poste de porteur, et pas d'astreinte au rendement), ainsi que les consignes suivantes :

- Jeunes de 16 à 18 ans
Autorisation parentale obligatoire
Maximum 35 h par semaine
8 h par jour
Aucun travail de 22 h à 6h
Repos quotidien de 12 h
2 jours de repos consécutifs dont le dimanche
Salaire : barème vendanges

- Jeunes de 14 à 16 ans
Autorisation parentale obligatoire
Déclaration Préalable d'emploi d'un jeune de moins de 16 ans à l'Inspection du travail (modèle de déclaration consultable sur le site de la préfecture)
Maximum 32 h par semaine (35 h pour les plus de 15 ans)
7 h par jour
Aucun travail de 21 h à 6h
Repos quotidien de 14 h
2 jours de repos consécutifs dont le dimanche
Salaire : barème vendanges

ISUZU
1ER CONSTRUCTEUR MONDIAL DE MOTEURS
D-MAX
cu: 1000 kg
PT: 3000 kg
Ecotaxe: 0€
TVS: 0€
GARANTIE 3 ANS OU 100 000 KM
à partir de 14 790 €HT
NOUVEAU
GAMME UTILITAIRE
De 3,5 t. à 7,5 t.
Dijon Nord
8, rue des Novalles
TALANT - 03 80 58 29 89
SA DESCOLLONGES
Dijon Sud
1 bis , rue Paul Langevin
CHENOVE - 03 80 51 97 75
En exposition chez: GARAGE GOGIEN - 14 rue Jean Giono - CHATILLON/SEINE - 03 80 91 16 04

Rémunération des salariés

Le barème des vendanges

• Les salaires

Les salaires horaires et mensuels minimum pour la campagne des vendanges 2011 sont fixés, conformément à l'avenant n°39 du 10 janvier 2011 (Convention collective du 21 novembre 1997- IDCC 8262) à :

FONCTION	Salaire Horaire	Heures Supplémentaires (au - delà de la durée légale, sur une semaine civile[1])	
		8 premières : +25%	les suivantes : +50%
Coupeur – trieur (N1 Echelon 1)	9,00 €	11,25 €	13,50 €
Porteur (N1 Echelon 2)	9,17 €	11,46 €	13,75 €

1 Soit du lundi 0h au dimanche 24h

NB : les heures supplémentaires sont exonérées d'impôt sur le revenu et doivent apparaître distinctement sur le BP.

• Avantages en nature pour nourriture et logement

La valeur de la nourriture et du logement fourni par l'employeur est évaluée par la convention collective par une multiplication du «*minimum garanti*», fixé par décret à 3.36€.

Nourriture	13,45 € par jour		
Répartition suivante :	petit-déjeuner (0,8 MG) 2,69 €	déjeuner (1,6MG) 5,38€	dîner (1,6MG) 5,38€
Logement	0,88 € par jour		

Une indemnité de panier, fixée à 5,30€ par jour, doit être versée aux vendangeurs dès lors que :
- **l'employeur demande au salarié d'apporter son repas, pris dans les vignes ;**
- **ou lorsque l'employeur ne procure pas le repas mais déplace une équipe dans un vignoble éloigné du siège ou du dépôt et qu'il ne ramène pas les vendangeurs à midi.**

• Cotisations sociales des salariés

Charges sociales salariales déductibles	Maladie, vieillesse, chômage, retraite complémentaire, prévoyance décès prévoyance incapacité, prévoyance invalidité, AGFF (0,80%), ANEFA, CSG déductible	19,26%
CSG et RDS non déductibles		2.82%
Exonération contrat vendanges	Il s'agit d'une exonération sur les cotisations salariales d'assurance sociale au bénéfice des salariés (maladie, vieillesse).	- 7,50%

(22,08%-7.50%) = 14,58%

• Cotisations sociales des employeurs

Cotisations de droit commun : 45,03% => Réforme de l'exonération des TO/DE : 39,38 % d'exonération soit : 5.625% de cotisations. Il faut ajouter la déduction «TEPA» sur les heures supplémentaires, soit 1,50 € par heure supplémentaire effectuée[2].

• Exemple de bulletin de paye

48 heures de travail sur 6 jours (soit 8 heures par jour). L'employeur nourrit le salarié le midi, soit 6 déjeuners.

COUPEUR	*Explications*	Base	Taux	A payer	A déduire
salaire de base	*Taux horaireXnombre heures normales*	35	9,00 €	315,00 €	
HS à 25 %	*8 heures supplémentaireX taux majoré à 25%*	8	11,25 €	90,00 €	
HS à 50%	*5 heures supplémentaires X taux majoré à 50%*	5	13,50 €	67,50 €	
ICP 10%	*Indemnité de congés payés sur le salaire brut*	472,50 €	10%	47,25 €	
Total salaire brut				519,75 €	
Charges patronales	*29,24€*	519,75 €	5,63%		
Charges sociales déductibles	*Cotisations sociales payées par le salarié (à déduire)*	519,75 €	19,26%		100,10 €
CSG et CRDS non déductibles	*A ajouter pour le calcul du net imposable (à déduire)*	519,71 €	2,82%		14,66 €
Exonération contrat vendanges	*Exonération de charges pour le salarié (à payer)*	519,75 €	7,50%	38,98 €	
Total charges					75,78 €
Salaire net	*Salaire brut-Total des Charges*			443,97 €	
Salaire net à payer	*Salaire Brut - Total des charges*			443,97 €	
Salaire net imposable	*Salaire net + CSG non déductibles - Heures supp*			301,13 €	
Total coût employeur	*Salaire brut + charges patronales*			548,99 €	

(1) Soit du lundi 0h au dimanche 24h.
(2) Pour les entreprises de moins de 20 salariés (pour celles qui dépassent cet effectif, la réduction est de 0.50€).

SOURCE DIRECCTE, SERVICE INSPECTION DU TRAVAIL AGRICOLE

Filière vitivinicole

Nicolas Sarkozy milite pour une Europe viticole régulée

En déplacement dans les Côtes du Rhône, le Président de la République a rencontré les professionnels de la filière vitivinicole. Face à l'enjeu de la compétitivité de la production française, deux réponses : le maintien des droits de plantation et la diminution des coûts de production.

«*Le maintien des droits de plantation (de pieds de vigne, ndlr) est indispensable*», a annoncé Nicolas Sarkozy lors de son déplacement dans le département du Vaucluse, le jeudi 28 juillet. Une prise de position attendue par les représentants de la filière vitivinicole qui assistaient à la table ronde organisée à Châteauneuf-du-Pape, pour évoquer les perspectives d'avenir de la viticulture française.

A l'heure actuelle, les accords conclus par les ministres européens de l'Agriculture en 2008 engagent les Etats membres de l'Union Européenne (UE) à supprimer ces droits de plantation à compter du 1er janvier 2016.

Une situation qui, pour le Président de la République, se traduirait par «*une explosion de l'offre*» ne pouvant être compensée par une augmentation équivalente de la demande. Conséquence : une baisse importante des prix et «*la mort du secteur*».

Pour réviser les accords précédemment conclus et remettre sur la table des négociations la question des droits de plantation, une seule solution : mobiliser un certain nombre de pays de l'UE pour «*obtenir une majorité qualifiée qui puisse demander la réouverture du dossier*», explique Nicolas Sarkozy.

13 pays ont d'ores et déjà pris position en faveur de cette démarche : 11 de manière officielle et deux, dont la Grèce, de manière informelle. L'obtention d'une majorité de vote au sein de l'Union exige la mobilisation de 14 États membres et 255 voix.

Il reste donc à rallier à la cause au moins un pays et 66 voix. Une situation qui exige de faire appel à des pays non producteurs de vins.

Travail permanent

Interpellé sur le sujet de la suppression des charges sur le travail permanent par les responsables viticoles, Nicolas Sarkozy a indiqué n'accepter «*aucune exonération qui ne soit conforme à la réglementation européenne*».

La solution alors? «*La clé se trouve dans les coûts de production : nous devons les ramener au même niveau que les pays européens les plus compétitifs*», considère le Président de la République.

ATTENTION suite rachat

CONCENTRATION DE LA DISTRIBUTION VITICOLE SUR LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

UNE ALTERNATIVE

AGRI-VITI 89
Phyto - Engrais

NOS FORCES :
- *Conditions commerciales :* adhérent d'une des plus grandes centrales d'achats viticoles européennes.
- *Structure familiale locale.*
- *Réactivité à vos questions.*
- *Souplesse et efficacité.*
- *Dépôt.*

VOS SOLUTIONS POUR UN QUOTIDIEN MOINS CHER

A votre service depuis presque 20 ans.

AGRI 89 S.A.S. Joël MOREAU
89470 MONETEAU
03 86 40 56 75
agri89@wanadoo.fr
Fax 03 86 40 56 49

Rémunération

Taux de cotisation et rémunération des vendangeurs

En pratique avec la MSA, pour le calcul de la rémunération des vendangeurs.

Les taux de cotisations applicables pour l'emploi des vendangeurs sont joints à l'envoi des carnets TESA ou téléchargeables sur le site internet www.msa-bourgogne.fr.
En présence d'heures supplémentaires, nous vous rappelons que l'exonération de cotisations salariales attachée au contrat vendanges n'est pas cumulable avec la mesure de réduction HS/HC. Seul, le volet fiscal s'applique.
Concernant les avantages en nature, vous devez indiquer sur la ligne H le montant des avantages en nature. Deux situations possibles :
- uniquement avantages en nature (= bénévolat) : ces derniers sont assimilés à un salaire. Les cotisations sont dues (à l'exception de la CSG/RDS)
- avantages en nature + rémunération : aucune cotisation n'est appelée sur ces avantages. Ils viennent en déduction du salaire net.
En présence d'heures supplémentaires, vous devez indiquer le montant de la cotisation retraite complémentaire part salariale si vous ne cotisez pas auprès d'Agrica. Vous multipliez la rémunération brute par le taux de 3.80 % et indiquer le montant dans la case prévue à cet effet.


D. Bernerd

Taux de réévaluation du smic

Vous devez obligatoirement compléter le taux de réévaluation du Smic pour tout salarié entré et/ou sorti en cours de mois. Si ce taux n'est pas indiqué sur les volets d'activité TESA ou sur la déclaration de salaires, vous ne bénéficierez pas de l'exonération TO/DE ou de la Réduction Fillon. Ce taux est calculé de la façon suivante :

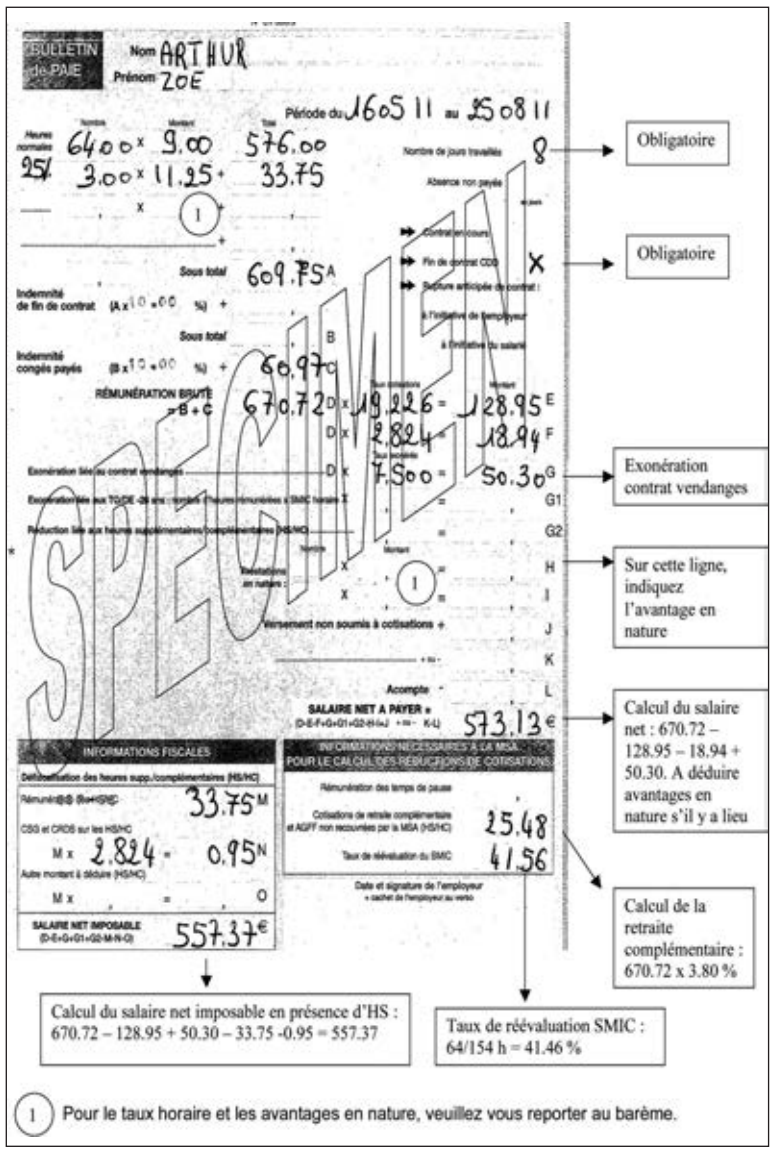
nombre d'heures travaillées sur le mois (hors HS/HC)
nombre d'heures pour un mois complet

Le mois d'Août compte 22 jours ouvrés, à raison de 7h par jour, soit 22 x 7 = 154 heures (idem pour septembre).

•Deux exemples

1) Un vendangeur a travaillé du 16 au 25 août 2011 et a réalisé 64 h (sans heures supplémentaires).
Le taux de réévaluation SMIC sera de 64/154 h = 41,56 %

2) Un vendangeur a été embauché du 26 août au 05 septembre 2011 et a réalisé 70 h.
Le taux de réévaluation SMIC sera de 70/154 h = 45,45 %



Pôle emploi

La Bourgogne s'engage pour les vendanges

Les équipes bourguignonnes des agences Pôle Emploi sont engagées pour préparer et accompagner au mieux les entreprises dans leurs recrutements et les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi.
Cette année, Pôle Emploi a adressé un courrier aux 2 700 exploitants afin de leur proposer ses services et recueillir leurs besoins.
Cet organisme recense également les demandeurs d'emploi intéressés par cette activité certes saisonnière mais fortement pourvoyeuse d'emploi dès la fin de l'été.

Les demandeurs d'emploi qui souhaitent se faire connaître, peuvent consulter les offres en ligne sur www.pole-emploi.fr, mais doivent également se rapprocher des agences locales Pôle Emploi dans les villes suivantes :
Autun, Auxerre, Beaune, Chalon, Chenôve, Cosne/Loire, Macon, Tournus et retourner la fiche de candidature "Vendangeur" disponible sur : pole-emploi.fr/region/bourgogne

NOUVEAU modèle R1
de 3 à 5 T/H
SAV 7 JOURS SUR 7
pendant les vendanges
BUCHER vaslin
PENSEZ à vos approvisionnements en produits et matériels de la vigne au vin
(S02, carboglace, produits d'hygiène, stockage, réception vendange, embouteillage, tracteur, travail du sol...)
LIGNE DE TRI OPTIQUE
Vistalys Bucher Vaslin
PRESSOIR AUTOMATIQUE
JLB 5 hl et 12 hl
S.A.S. ALABEURTHE
Beaune 03 80 26 25 80
Chassagne-Montrachet 03 80 21 90 34
Morey-Saint-Denis 03 80 34 33 78



Prévention des risques professionnels

De l'exploitant au saisonnier, un impératif: prévenir l'accident

En période de vendanges, les risques d'accident sont accrus, en raison de la nature du travail (manuel ou mécanique) et d'un fort taux d'emplois saisonniers. Quelques conseils pratiques pour prévenir plutôt que guérir.

L'embauche engage des coûts :
- temps de recherche,
- formalités administratives,
- formation, fournitures d'équipements.

L'accueil personnalisé instaurera un climat de confiance, de coopération et donc d'efficacité et d'implication. Pour cela, il est nécessaire de repartir de certaines règles, souvent de bon sens et évidentes, mais peut-être oubliées.

Le dialogue, le partage des informations, l'implication de chacun dans le travail, la reconnaissance, l'anticipation des situations et des problèmes sont des pistes de solution pour faciliter les relations.

Les problèmes relationnels sont souvent la conséquence d'un manque d'organisation du travail, de répartition des responsabilités, de compréhension des rôles de chacun, d'expression des besoins des individus, de communication… Autant de causes sur lesquelles il est possible d'agir.

Quelques pistes pour l'accueil

• Présenter son entreprise, sa place économique sur le marché, sa superficie, le nombre de salariés,

• Faire prendre conscience au saisonnier que son travail s'insère dans une activité globale (productions)

• Expliquer le fonctionnement de sa société :
- qui fait quoi (nom du responsable) ?
- les horaires ?
- les vestiaires, sanitaires ?
- le parking (véhicule ne gênant pas la circulation des engins agricoles sur votre site, ni les usagers de la route),
- les repas…

• Décrire le poste de travail et les exigences de productivité et de qualité ainsi bien sûr que l'activité précise (cueillette, transport…) et les prescriptions techniques s'y rattachant,


P. Cronenberger

• Informer des risques liés à l'activité et des moyens mis en œuvre, par l'employeur, pour les éviter (occasion de voir ensemble le document d'évaluation des risques obligatoirement rédigé – article L 230-2 du code du travail, décret du 5 novembre 2001),

• Demander le respect des règles d'hygiène :
- prendre un copieux petit dé-jeuner,
- boire beaucoup d'eau pendant la journée,
- choisir des vêtements adaptés pour protéger du froid, de la pluie ou du soleil et des insectes,
- porter des chaussures qui tiennent les chevilles,
- être à jour de vaccin antitétanique,
- rappeler les bonnes positions de travail, notamment pour protéger le dos :
- éviter la position debout, dos penché,
- alterner les positions de travail (genou à terre, ergo siège, position accroupie…),
- faire des étirements,
- encadrer la charge (le seau ou le panier) et plier ses jambes pour soulever,

• Indiquer la procédure à suivre en cas d'incident ou de panne mécanique :
- emplacement trousse de secours,
- portable à disposition ? qui prévenir ?

• Donner la conduite à tenir en cas d'accident :
- protéger, faire cesser le danger sans risque pour soi, les autres et sans aggraver les conséquences pour la victime,
- alerter ou faire alerter les secours (112 universel, 15 Samu, 18 pompiers).

Enfin, après la 1ère journée de travail, prévoir un temps pour répondre aux différentes questions, penser qu'il ne faut pas forcément rester sur une première impression, se demander si on est prêt à accepter des façons de travailler différentes des siennes…

Une courte pause dans la journée peut aussi être l'occasion d'échanges ou de rupture de monotonie du travail.

L'accueil contribue à la responsabilisation de chacun : employeur et salariés !

Prendre le temps d'accueillir ses saisonniers, c'est gagner sur le bon déroulement de la campagne, en limitant les départs imprévus.

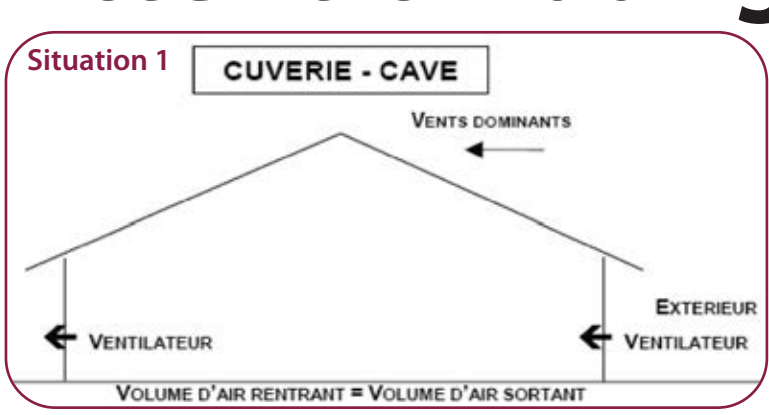
C'est aussi gagner en qualité et en productivité.

MSA

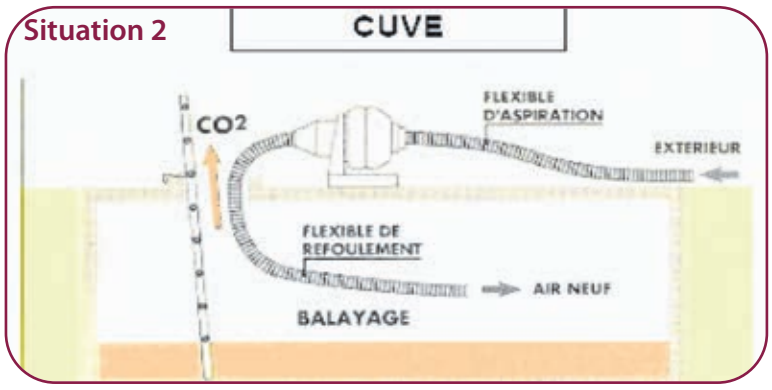
Gaz carbonique

Attention danger !

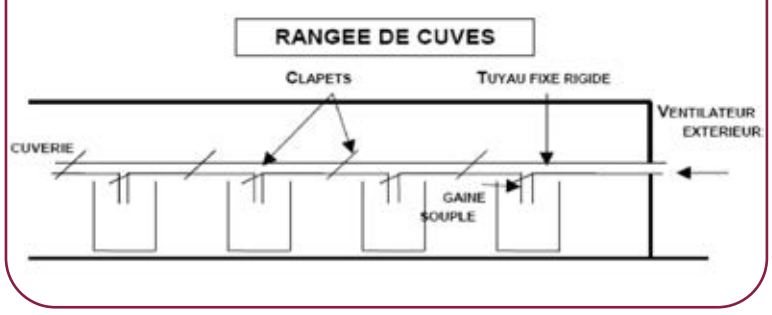
Situation 1



Situation 2



Situation 3

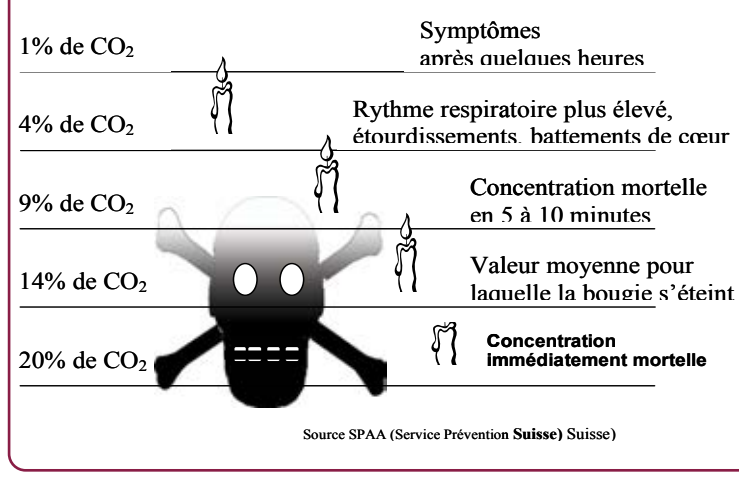


En période de fermentation, la production de gaz carbonique est très importante.

Le gaz carbonique est un gaz mortel si sa concentration dans l'air est trop élevée.

- Il faut donc le diluer Pour cela, il faut intervenir partout où il y a fermentation et systématiquement
- Souffler de l'air pris en extérieur La plupart des extracteurs sont vendus avec des gaines et peuvent soit aspirer, soit souffler. Le plus efficace et le plus sûr est le soufflage.

Test de la bougie



Source SPAA (Service Prévention **Suisse)** Suisse)

En effet, lors de la fermentation alcoolique, 1 % de gaz carbonique se substitue à 1 % d'air et donc à 0,2 % d'oxygène. C'est pour cette raison qu'à 18% d'oxygène la bougie brûle toujours… mais à 18% d'oxygène il y a déjà plus de 10 % de gaz carbonique ; cette concentration est mortelle pour l'homme dans les minutes qui suivent l'exposition.

Partenaire de qualité!

Fourniture de produits et conseils pour la vigne et le vin
Magasins jardineries ouverts aux grand public

Chablis tel. 03 86 42 41 90
Epineuil tel. 03 86 55 06 04
Saint Bris tel. 03 86 53 68 67

CHAQUE VENDREDI DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES...



UNE OFFRE D'ABONNEMENT exceptionnelle

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2011

- Terres de Bourgogne hebdo à 75 €
- En cadeau le mensuel «Reussir Vigne» (offre réservée aux nouveaux abonnés)

▶ Mes coordonnées

❍ Mlle ❍ Mme ❍ M. Nom Prénom
Raison sociale:
Adresse:
.....
Lieu-dit: CP / Ville:
Tel: Fax: Mobile:
Email: @
Signature

▶ A retourner

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre réglement à:
TERRES DE BOURGOGNE
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout BP 77 409 - 21 074 DIJON cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - fax 03 80 70 08 02 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

❍ Je règle.....€ par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
❍ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

* Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles. Vous pouvez être amené à recevoir des offres et propositions de nos partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en indiquant vos nom, prénom, adresse à Terres de Bourgogne - Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout - BP 77409 - 21 074 DIJON cedex

Bio

Production de vin «bio», les producteurs s'organisent

Les produits biologiques sont à la mode. La demande est forte en France, comme en Europe, du côté des consommateurs.

Aujourd'hui, bien sûr, on produit bio en viticulture aussi. Mais, la nuance est de taille, il ne s'agit pas de *«vin bio»*, mais de *«vin de raisins issus de l'agriculture biologique»*. Comme l'explique la fédération bio du Languedoc, *«ni la mention «vin bio», ni le logo bio européen ne peuvent donc être utilisés, par contre le logo AB français reste autorisé pour l'étiquetage»*. Autrement dit, le raisin est certifié biologique, pas les méthodes de vinification. *«Cependant, pour répondre aux cahiers des charges existants et par éthique, les producteurs mettent déjà en pratique des process de vinification bio, notamment en vue de réduire les doses de SO2 et limiter les intrants en vinification»*. La législation a pris du retard au niveau européen : les discussions se sont avérées plus difficiles que prévu. C'est, notamment, au niveau des doses de SO2 que cela coince.

La filière s'organise

En Aquitaine, et notamment en Gironde, où le vin fait partie intégrante du paysage, les viticulteurs *«bio»* se sont organisés depuis 1995 pour montrer que leurs produits sont au niveau des vins plus traditionnels. Issu de raisins produits sans engrais chimiques, ni désherbants, ni pesticides chimiques de synthèse, le vin *«bio»* séduit de plus en plus. En effet, ce produit a obtenu le plus fort taux de recrutement de consommateurs bio en 2008. Mais aussi, de plus en plus de vignerons sont convaincus, puisque les surfaces les surfaces de vignes bio ont augmenté de plus de 30 % ces cinq dernières années en Aquitaine. L'augmentation des surfaces se poursuit. Le marché du vin *«bio»* est un marché porteur évalué à près de deux milliards d'euros.

Du coup, les professionnels régionaux se sont rassemblés pour constituer une commission interprofessionnelle au sein d'Arbio, l'interprofession biologique régionale. Anne-Lise Goujon, viticultrice et négociante en bio est la présidente de cette commission. Ses missions : *«soutenir la progression des conversions et de la consommation et satisfaire le besoin d'information manifestés par les consommateurs sur les vins issus de raisins bio»*. Cela passe par trois axes de travail prioritaires : structuration de la filière, étude régionale des volumes, des appellations et des modes de consommation des vins issus de raisins bio, organisation d'opérations de promotion collectives sur les salons et auprès des acheteurs et de soutien des démarches qualité des viticulteurs en organisant des formations adaptées. *«Pour pouvoir réaliser ces actions, la commission va solliciter un reversement des cotisations volontaires obligatoires (CVO) auprès des interprofessions viticoles»* ajoute la présidente.

Le vignoble bio accélère

La viticulture biologique en Europe se pratique sur environ 80 000 hectares, la plupart en France, Italie, Espagne, Allemagne, Autriche et Suisse (étude Orwine). En France, avec plus de 28 000 hectares en mode de production biologique, soit 25,2 % de plus par rapport à 2007, la vigne bio accentue sa forte progression enregistrée en 2007/2006 (+ 20 %) dans un contexte de réduction de l'ensemble des surfaces viticoles nationales. La part du *«bio»* tend, par ce double effet, à accroître sa part dans le paysage viticole français de façon importante. On comptait en 2008, 2 301 viticulteurs *«bio»*. En 2007 et 2008, l'accélération du rythme des conversions en bio des vignes (période de conversion de trois ans) se traduit par une part très importante en conversion (44 % en 2008). Parmi, les trois régions qui regroupent les deux tiers des surfaces en vigne certifiées, le Languedoc-Roussillon a un dynamisme particulièrement fort avec une progression de près de 36 % (soit 8 337 ha), viennent ensuite la Provence-Alpes-Côte d'Azur (6 674 ha, + 26,1 %) et l'Aquitaine (3 763 ha, + 22,8 %).

MYRIAM TRICOCI



Vente directe de viande

«Une motivation de chaque jour»

En reprenant l'exploitation familiale en 2008, Émilie Jeannin s'est attachée à développer la vente directe. Désormais, à la Ferme de Lignières, située à Beurizot en Côte d'Or, cette activité tourne à plein régime et participe pour une part non négligeable au résultat économique de l'exploitation. Mais c'est un choix qui ne peut pas s'assumer sans passion.



Émilie Jeannin conduit son troupeau de façon très extensive sur ces hectares d'herbe à faible potentiel des coteaux de l'Auxois.

Depuis son installation en 2008, ses journées sont bien remplies : Émilie Jeannin, le portable toujours à portée de main et un œil sur sa messagerie internet, mène de front son activité élevage et la vente directe de viande à la ferme. Christian Jeannin, son père avant elle, avait installé l'activité dès 1996, Emilie n'a eu de cesse, depuis, de la développer. La partie commerciale c'est son domaine réservé et la vente directe un choix professionnel mûrement réfléchi et soutenu par des pratiques d'élevage qui ont évolué en parallèle.

Une juste rémunération du travail accompli

La vente directe cela demande du temps, de l'engagement, un réel sens du contact et de la passion. Car il faut d'abord et avant tout, savoir et aimer communiquer avec la clientèle. Quel meilleur vendeur que l'éleveur lui-même ! Emilie l'a vite compris qui répond toujours aux uns et aux autres et assure les rendez-vous hebdomadaires des marchés de Saulieu et de Pouilly-en-Auxois, hiver comme été. Mais elle s'estime largement satisfaite en retour *«la vente directe c'est génial, on sait vraiment pourquoi on fait ce métier, c'est une motivation de chaque jour et cela nous encourage car le contact avec la clientèle favorise le dialogue. On explique nos choix professionnels et comment on travaille sur la qualité de notre production»*. Et, en prime *«c'est le plus sûr moyen de trouver une juste rémunération du travail accompli»*. Tout le monde y trouve son compte : le consommateur, satisfait du rapport qualité/prix, comme l'éleveur, encouragé grâce à la reconnaissance, financière et morale, de son travail. L'aire de livraison s'étend du local, Beurizot, à Dijon et même à Paris, en fonction des circuits aménagés avec d'autres producteurs.

Travailler en toute transparence

Pour la promotion : le réseau «Bienvenue à la ferme», un site *«vitrine»* qui renvoie à l'exploitation, une présence sur les marchés, un peu de pub radio, beaucoup de bouche à oreille, deux restaurants locaux servis régulièrement et surtout, une attention soutenue à la qualité de la production et à l'accueil réservé à la clientèle. *«Chaque fois qu'un nouveau client arrive sur l'exploitation, on lui explique notre façon de travailler et on lui montre ce que l'on fait, en toute transparence»* insiste Émilie Jeannin.
La viande est commercialisée sous vide et au choix, à la portion ou en caissettes de différentes valeurs, pour une clientèle exigeante qui vient chercher ici ce qu'elle ne trouve pas dans le commerce traditionnel : une réassurance sur la qualité du produit et un espace de dialogue. Les consommateurs qui viennent ici sont gens avertis, *«ils savent cuisiner, ils sont sensibles au goût et aux conditions d'élevage»*. De dix vaches vendues en vente directe au début de l'activité, la SCEA est passée à 15 en 2010 et en comptabilisera une vingtaine en 2011. *«On en passe de plus en plus pour répondre à une demande de plus en plus pressante, ce qui nous conduit à commercialiser aussi des veaux sous la mère»*. La charge de travail s'accroît d'année en année, mais cette activité à part entière qui participe largement au résultat économique de l'exploitation évite de se lancer dans la course à l'agrandissement. Le frère d'Émilie s'est installé en 2010 et ces bras supplémentaires sont venus à point nommé pour répondre à un surcroît de travail important pour une exploitation qui compte une troupeau 90 vaches allaitantes en production menées de façon très extensive et une soixantaine d'hectares de cultures.

ANNE-MARIE KLEIN

▶ Zoom sur...

Des pratiques d'élevage bien maîtrisées

Depuis plusieurs années, Émilie Jeannin *«a pris ses distances avec la chimie»* ; sans avoir le label bio, elle en applique les principes pour la conduite du troupeau et l'entretien des prairies. «*En vente directe, c'est un «plus» indéniable et nous pouvons jouer à fond la carte de la transparence*». La clientèle est très attentive aux choix sanitaires et apprécie que les animaux soient soignés selon un protocole qui fait la part belle à l'homéopathie, l'aromathérapie et la phytothérapie. Après cinq ans à ce régime, Émilie en apprécie les effets bénéfiques sur «*un troupeau qui a trouvé son équilibre sanitaire*». Régulièrement, la jeune femme suit les formations du Sedarb.

Sur les 60 hectares réservés aux céréales et protéagineux, la rotation s'organise sur 9 cultures, dont des pois et des féverolles, mélangés à l'avoine et à l'orge pour complémenter les animaux en hiver. En dehors d'une légère complémentation hivernale, les animaux sont engraissés prioritairement à l'herbe, «à l'ancienne», ce qui suppose un chargement très faible sur des terres de coteaux à faible potentiel. Les minéraux et les oligo-éléments sont achetés à l'extérieur. Sécheresse oblige, «*cette année c'était un peu plus difficile de parvenir à un résultat optimum*» confie Émilie Jeannin, «*mais la pluie est arrivée juste au bon moment pour redresser une situation qui devenait critique*». A la SCEA, seules les femelles sont destinées à la vente directe, des jeunes vaches qui «*s'engraissent vite et bien à l'herbe*».



Comité technique de l'Yonne

Bilan des blés et escourgeons

Le Comité technique de l'Yonne s'est réuni jeudi dernier, afin de faire le point sur le bilan agro-climatique de l'année échue, ainsi que sur les expérimentations variétales.

Après des semis réalisés majoritairement dans de bonnes conditions, l'hiver a commencé tôt. En revanche, les couches de neige ont bien protégé les céréales de températures plutôt froides. La reprise de végétation, très précoce, a permis de réaliser des désherbages dès début février dans de très bonnes conditions, parfois même avant d'apporter l'azote. Après Pâques, une période sèche va s'installer durant toute la montaison. Deux conséquences : une pression maladie limitée (si ce n'est la présence d'oïdium voire de quelques pustules de rouille brune) mais surtout l'affectation d'une composante de rendement importante : le nombre d'épis/m². En effet, toutes les talles secondaires formées en sortie d'hiver n'ont pas pu monter à épi et ceci d'autant plus que la réserve hydrique des sols est limitée. Certaines parcelles affichent un nombre d'épis égal à la densité semée !

En conséquence, les petites terres à cailloux sont davantage pénalisées car le retour des pluies vers le 11 mai pour les premiers secteurs arrosés ne profitera qu'au remplissage, le mal étant déjà fait. Au final les rendements peuvent avoisiner les 30q dans les parcelles les plus affectées. Dans les secteurs avec une bonne réserve utile, les rendements sont bons.

Côté qualité des blés, les conditions de remplissage excellentes permettent d'afficher des PMG élevés et surtout des PS exceptionnels. Avant les pluies du 12 juillet, la majorité de la récolte est effectuée avec des PS compris entre 81 et 85 !

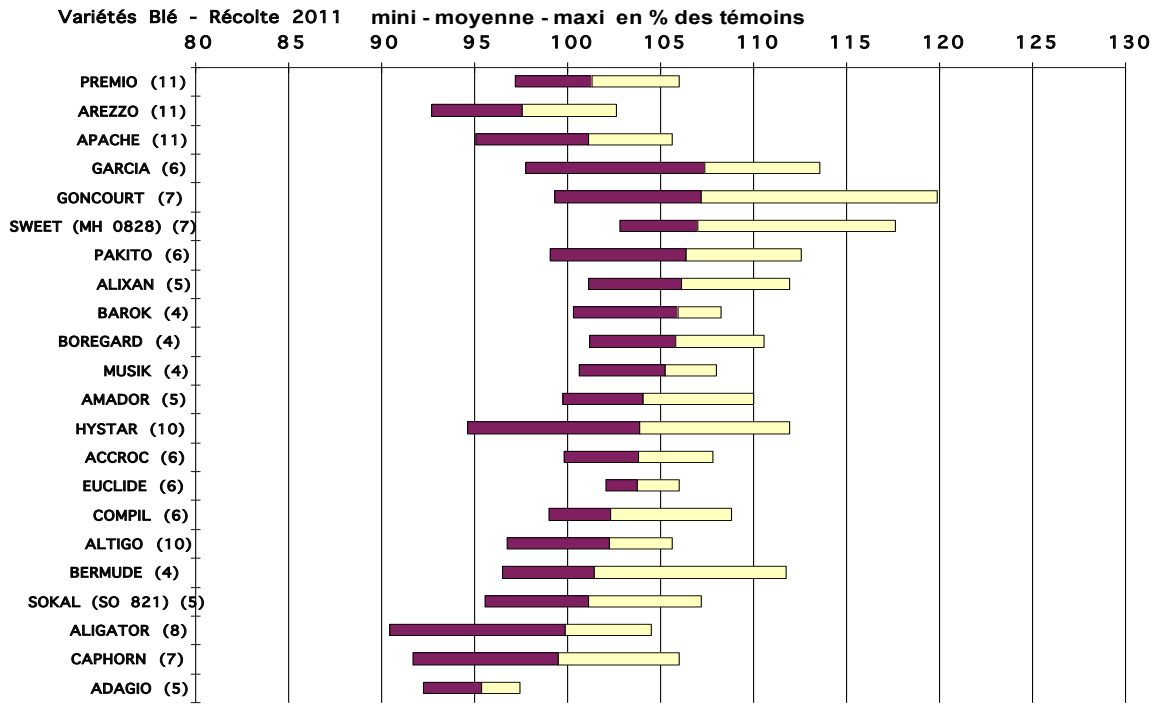
Côté qualité des orges, les teneurs en protéines sont à peu près correctes en escourgeon mais régulièrement élevées en orge de printemps. Dans un contexte de volatilité très marquée depuis le début de l'année, la commercialisation est rendue incertaine en attendant la récolte des Pays de l'Est.

Du côté des variétés, arrivent en tête des précoces comme Garcia ainsi que des tardifs comme Boregard. Le cru 2011 des nouveautés semble prometteur et devra confirmer les bons résultats de cette année, Sweet, Pakito, Musik et Amador.

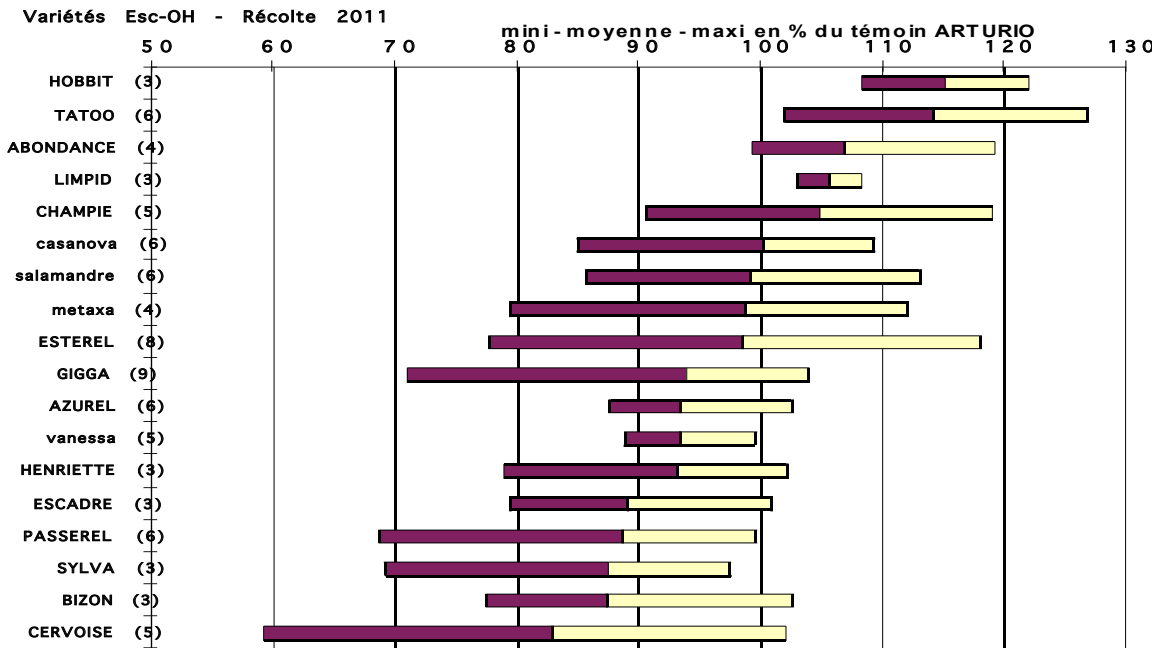
COMITÉ TECHNIQUE DE L'YONNE



Après Pâques la période sèche a permis de limiter la pression maladie.



Rendement moyen des témoins (PREMIO, AREZZO, APACHE) : 72,5q/ha



Rendement moyen du témoin (ARTURIO) : 65q

Publi-information

BOUCHERON SAS

Première livraison de semoirs AGUIRRE

Distributeur exclusif depuis fin 2010 des semoirs polyvalents Aguirre, les Ets Boucheron en ont déjà vendu 15. Début juillet, 6 semoirs de 6, 7 et 8 m ont été livrés à Lézinnes avant de rejoindre leurs propriétaires.

Disponibles de 3 à 9 m de large en version portée, ces semoirs sont appréciés pour leur polyvalence et leur débit de chantier.
Une rampe de semis indépendante du châssis permet un suivi de terrain optimal et la fameuse dent Aguirre avec chambre de décompression assure une mise en terre parfaitement régulière.



L'approvisionnement en direct chez le constructeur permet aux Ets Boucheron de proposer les semoirs Aguirre à des conditions intéressantes sans oublier un stock de pièces permanent chez le concessionnaire Fendt.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes
tél : 03 86 75 63 22

Vendanges 2011

Les prévisions revues à la hausse

Même si les prévisions à ce stade restent encore fragiles, la production de vins 2011 toutes catégories confondues a été revue à la hausse par le ministère de l'Agriculture avec l'installation d'un temps humide depuis le mois de juillet.

Selon les prévisions établies le 1er août par le Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture, la récolte 2011 de vin pourrait dépasser la récolte 2010, l'une des plus faibles de ces dernières années. Elle pourrait s'élever à 47,9 millions, en progrès de 6 % par rapport à 2010 et même de 2 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Seule, celle de 2006 la dépasserait.

Presque toutes les catégories de vins verraient leur production progresser. D'une façon générale la sécheresse printanière a laissé place à un mois de juillet pluvieux dans de nombreuses régions. Du coup le potentiel de récolte a été revu à la hausse depuis la dernière prévision, la pluie ayant favorisé le grossissement des baies.

Comme le souligne le ministère de l'Agriculture, les chiffres communiqués au 1er août sont prévisionnels et donc ils sont à prendre avec *«des pincettes»* à ce stade de développement de la vigne. Des évènements climatiques défavorables peuvent survenir d'ici les vendanges et les vignobles ne sont pas à l'abri de problèmes sanitaires. Les attaques fongiques, en recrudescence (botrytis principalement et oïdium dans une moindre mesure), sont pour l'instant maîtrisées mais pourraient affecter dans les semaines les rendements attendus, si la météorologie humide persiste.

Moissons dans l'Yonne

«Surprenante et inattendue...»

Suite et fin du bilan moissons dressé par les coopératives et organismes stockeurs de l'Yonne, avec cette semaine, les témoignages de Cerepy, 110 Bourgogne et de la Société Ruzé.



Germain Bour, directeur de la coopérative Cerepy.



Sophie Ruzé, responsable de la SAS Ruzé, à Migennes.

«*Une moisson surprenante et inattendue*». C'est en ces termes que Germain Bour, directeur de Cerepy, qualifie le millésime 2011 des récoltes. Alors que les premières perspectives affichées fin mai laissaient entrevoir une baisse de 25 à 30%, la coopérative termine quasiment la collecte au volume de l'an passé. Les pluies de juin sont passées par là, rajoutant de 16 à 20q selon les secteurs et les productions. L'autre caractéristique étant, comme partout, une grande hétérogénéité des récoltes : «*avec parfois des rendements parcellaires qui varient du simple au triple, à l'intérieur d'un même secteur, comme d'une même exploitation*».

Pas de surprises cette année : «*tout ce qui était en terre séchante a fortement décroché, résultats mitigés en terres intermédiaires, bon en terres profondes, là où il y avait de la réserve hydrique, comme dans les limons du Gâtinais*».

Du fait d'une bonne implantation automnale, sans excès d'eau en sortie hiver, le colza s'en sort bien, avec une moyenne de rendement de 36 q/ha, supérieure de 20% à 2010. La tendance générale faisant apparaître du point de vue agronomique, un avantage aux hybrides : «*la rusticité et la résistance aux stress de végétation comme aux à-coups climatiques des espèces, nous a fait gagner de 5 à 6 q, par rapport à de la lignée*». Résultats plus hétérogènes en blés, avec des rendements parcellaires pouvant passer de 30 à 100 q : «*le grand écart ! A noter toutefois, les bonnes caractéristiques physiques, avec une moyenne sur la coopérative de 80 en poids spécifique. C'est énorme !*» Le stress hydrique ayant toutefois altéré un peu la qualité protéique.

En orges d'hiver, rendements en retraits de 5% par rapport à l'an passé mais une qualité brassicole nettement meilleure : «*la moyenne de calibrage est à 80%, contre 70% en année normale. Peut-être dû au fait qu'on ait un peu levé le pied au niveau du second apport d'azote*». Déception en revanche pour ce qui est des orges de printemps, que ce soit en termes de rendement comme de qualité. Les pois d'hiver enregistrent une moyenne de 45 à 50 q/ha, contre 25 à 40 q/ha pour les pois de printemps. Quant aux féveroles, guère plus de 10 à 15 q de rendement par ha.

Le colza crée la surprise

Mêmes appréhensions et mêmes perspectives à la baisse, fin mai, pour Sophie Ruzé, responsable de la société migennoise, avec au bout du compte, de bonnes surprises : «*les pluies bénéfiques et les températures assez basses de juin ont fait que le stade final s'est bien déroulé, assurant un bon remplissage et de très bons PS*». L'hétérogénéité étant là aussi au rendez-vous : «*c'est toujours un peu le cas, mais encore plus marqué cette année, avec des rendements, notamment en blé, pouvant aller de 25 à 85 q/ha*». Les taux protéiques étant bons dans l'ensemble.

La bonne surprise vient des colzas : «*la récolte est en hausse par rapport à 2010 et compte tenu de la situation calamiteuse prévue fin mai début juin, on est très heureux !*» L'hétérogénéité est moins grande que pour les blés, la moyenne de rendement approchant les 33 q/ha.

Si en orges d'hiver, on constate un léger décrochage en terme de rendement, avec une fourchette pouvant aller de 60 à 75 q/ha, les calibrages sont bien meilleurs que d'ordinaire, avec une moyenne là aussi, de 80. On note toutefois quelques problèmes qualitatifs dus à des taux de protéine élevés, pour ce qui est des orges de printemps. Rendements à la baisse pour les pois, cette culture devenant aujourd'hui quasiment anecdotique, pour la société Ruzé.

Amélie Petit, de la coopérative 110 Bourgogne, dresse le constat suivant : «*cette moisson a commencé précocement mais a perduré du fait des précipitations, mettant notre patience et celle de nos adhérents à rude épreuve. En effet, après un printemps sec, juillet a été relativement bien arrosé. La plupart des parcelles n'étaient pas encore mûres au moment des pluies, ce qui a permis de limiter la baisse de qualité (PS et germination). Difficile d'annoncer des rendements moyens par secteur, du fait d'une grande hétérogénéité suivant le type de terre des parcelles. Les rendements les plus pénalisés se situant sur des sols à faible réserve utile.*
Globalement, la baisse de rendement est moins importante que nous laissait entrevoir la sécheresse du printemps et visiblement, les pluies de fin de cycle ont profité au blé et au colza. En blé, la baisse de rendement se situe autour de 10% en moyenne. La qualité est au rendez-vous, surtout concernant le PS, avec parfois des mesures record. Le taux de protéines est relativement faible. Le colza crée la surprise avec des rendements moyens égaux, voire supérieurs aux années précédentes et des rendements localement de 50 quintaux, jamais égalés auparavant, comme en terres de craie ou terres grises. C'est en orges d'hiver que le rendement est le plus pénalisé (- 15%), même si la qualité (calibrage et protéines), reste correcte».

DOMINIQUE BERNERD



VENDREDI 26 AOÛT 2011

St Christophe en Brionnais

Le Cadran Brionnais vous propose sa

Foire aux animaux maigres, culards et épais

Entrée : 5h et vente au cadran 7h

Renseignements au : 06 83 95 97 13

Matériel

Travail sol

21 - Vds canadien bon état 440 marque Bonnel, repli, hydro(3303)
✆ **03 80 84 32 25**

Epandage

58 - Vends épandeur fumier transformable benne à grain, presse demi densité.(3202)
✆ **03 86 27 03 13 H des repas**

Agri. divers

58 - Vds Tonne à eau 800 litres sur pneus bon état.(3301)
✆ **06 71 54 84 06**

58 - Vds bétaillère Hauswirth 4,50M bachée bon état (3304)
✆ **03 86 50 04 29 HR**

Achat-Vente

Récolte

39 - Vds bon foin et regain de montagne pour élevage laitier (Bovins/caprins) et paille garantie sèche , livraison à dom. (3208)
✆ **06 80 32 00 90**

Fourrage

21 - Vds paille bottes rondes, région Châtillon sur Seine.(3201)
✆ **06 77 96 42 98**

Demande

Emploi

89 - H. 40 ans, permis B cherche emploi agricole BTP possibilité PL caces 147.(3204)
✆ **06 44 04 62 94**

Mariage

Rencontre

89 - Agriculteur 20 août 53, non fumeur, motivé, dispo., aider agricultrice travail et vie simple chez elle. (réf. 2904)
✆ **03 86 47 12 81**

Achat-Vente

Divers

NORD DE L'YONNE
15 ha de Terres Agricoles libres
06 77 12 92 56

21 - Achète fumier toutes quantités en Côte d'Or.(3104)
✆ **06 70 93 75 29**

PETITES ANNONCES
Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Animaux

Bovin

21 - Vends génisses 30 mois pleines et reproducteurs Charolais 18 mois, G.S. Gérard Virely, 21460 Epoissotte.(3302)
✆ **03 80 96 44 68**

UN MOYEN MODERNE ET RAPIDE POUR PUBLIER VOTRE ANNONCE LÉGALE DANS Terres de Bourgogne

legales@terres-de-bourgogne.net

Devis établi plus rapidement...

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE PATRICIA AU 03 80 78 90 42



PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑ 1 parution **17 €** ❑ 2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❑ Tracteurs
- ❑ Matériels de travail du sol
- ❑ Matériels de récolte
- ❑ Matériels de traitement
- ❑ Matériels arbo-viti
- ❑ Matériels de distribution
- ❑ Matériels d'épandage
- ❑ Matériels d'irrigation
- ❑ Matériels forestiers
- ❑ Matériels travaux publics
- ❑ Matériels de cave
- ❑ Matériels de manutention
- ❑ Matériels de station
- ❑ Matériels de taille
- ❑ Materiels agricoles divers
- ❑ Véhicules utilitaires
- ❑ Véhicules tourisme
- ❑ Ventes/achats de récoltes
- ❑ Cultures sous abris
- ❑ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❑ Bâtiments professionnels
- ❑ Propriétés achat/ventes
- ❑ Terrains
- ❑ Locations agricoles
- ❑ Locations autres
- ❑ Offres d'emplois
- ❑ Demandes d'emplois
- ❑ Propositions commerciales
- ❑ Offres de service
- ❑ Mariage-rencontres
- ❑ Divers
- ❑ Animaux divers
- ❑ Bovins
- ❑ Caprins
- ❑ Ovins
- ❑ Porcins
- ❑ Equins
- ❑ Volailles/Lapins
- ❑ Chiens
- ❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de € TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de € TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne

Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver

parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....

Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

Céréales

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2011

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Récolte 2010: Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de 11,63 euros la tonne du 1er au 15 août 2011 pour toutes les céréales.

Récolte 2011: Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de 0,47 euro la tonne du 1er au 15 août 2011 pour toutes les céréales.

Rendu	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	BPMF	août-sept.	188,00	T C
Sud Est	BPMF	9 d'août	210,00	T C
Sud Côte d'Or	BPMF 76/220/11%	5 d'août	200,00	V C
Nord Côte d'Or	BPMF 76/220/11%	5 d'août	195,00	V C

BLÉ DUR — RÉCOLTE 2011

Sud-Est	normes semoulières	-	inc.	C

ORGE DE MOUTURE — RÉCOLTE 2011

Sud Côte d'Or	selon PS	4 de sept.	190,00	N C
Aube/Yonne	sans limitation d'orgettes 61-62 kg/hl	août-déc.	182,00	T C
Saône et Loire	63 kg/hl mini		inc.	C

MAÏS — RÉCOLTE 2011

Sud Côte d'Or	-	-	
/Saône et Loire	3 d'oct.	190,00	N C
Aube/Yonne	oct.-déc.	198,00	N C

AVOINE noire — RÉCOLTE 2011

Sud Côte d'Or	50 kg/hl		inc.	C
Aube/Yonne	50-51 kg/hl	août-déc.	205,00	N C

Viande bovine

Bovins destinés à l'engraissement

Commission interdépartementale de Dijon

Du 8 au14 AOÛT. Prix indiqués en euro/kg vif, départ exploitation

Cat.	Âge.	Poids	Classe	Semaine précédente		Semaine en cours	
				Cot. rég	Diff.	Cotation	Écart
MÂLES	6/12 mois	250	E	inc.		inc.	-
			U	inc.		inc	-
			R	inc.		inc	-
		300	E	inc.		inc.	
			U	2,47	=	2,47	=
			R	2,40	=	2,38	-0,02
		350	E	inc.		inc.	-
			U	2,45	0,02	2,46	0,01
			R	2,37	0,02	2,39	0,02
		400	E	inc.		inc.	
			U	2,43	=	2,45	0,02
			R	2,33	=	2,37	0,04
	12/18 mois	450	E	inc.		inc	-
			U	2,36	0,04	2,39	0,03
			R	2,25	0,04	2,29	0,04
		500	E	inc.		inc.	-
			U	2,27	0,05	2,31	0,04
			R	2,20	0,02	2,21	0,01
FEMELLES	6/12 mois	270	E	inc.		inc.	-
			U	2,12	=	2,13	0,01
			R	inc.		inc	-
	12/24 mois	400	E	inc.		inc.	
			U	1,95	=	1,98	0,03
			R	1,87	=	inc.	inc.

MOULINS-ENGILBERT

Sicafome - marché du 16 AOÛT

LES TENDANCES
92% de vendus. Marché assez actif dans l'ensemble. **BOVINS : 558**

TAURILLONS/BROUTARDS/LAITONNES/ GÉNISSES 18 MOIS: La semaine du 15 août correspond traditionnellement à une semaine de détente pour les volumes exportés comme pour les volumes proposés. On retiendra toutefois que l'ambiance est le strict reflet des semaines passées : demande très ferme et cours qui n'ont pas l'intention de fléchir dans les prochaines semaines.

VACHES/GÉNISSES 30 MOIS/ VACHES SUITÉES : Très bonne vente. La nette amélioration des cours se confirme. Nombreux acheteurs et très peu d'invendus.

EFFECTIFS
Bovins gras : 11 • Broutards :135 • Génisses + 2 ans : 42 • Génisses - 2 ans : 51 • Laitonnes 18 • Taureaux : 08 • Taurillons : 39 • Vaches : 215 • Vaches suitées : 24 • Culards : 08 • Veaux: 01 • Divers : 06

	E	U	R	O
Taurillons 400 à 500kg (1020 à 1190 €)	-	2,27 à 2,48	-	-
Broutards 250 à 300kg (720 à730 €)	-	2,86 à 2,90	-	-
Broutards 300 à 350kg (830 à 900 €)	-	2,66 à 2,72	-	-
Broutards 350 à 400kg (980 à 1010 €)	-	2,51 à 2,60	-	
Broutards 400 à 450kg (990 à 1060 €)	-	2,44 à 2,64	2,32 à 2,44	-
Broutards 450 à 500kg (1130 à 1170 €)	-	2,45 à 2,50	-	-
Laitonnes 220kg (460 à 490 €)	-	-	2,23 à 2,34	-
Laitonnes +300kg (660 à 750 €)	-	1,99 à 2,15	-	-
Génisses 12/24 mois - 400kg (530 à 800 €)	-	2,03 à 2,18	1,96 à 2,04	-
Génisses 12/24 mois 400 à 450 kg (960 à 1000 €)	-	1,80 à 2,13	-	-
Génisses 24/36 mois (900 à 1790 €)	2,16 à 2,85	1,80 à 2,09	1,78 à 2,05	-
Vaches suitées mâle/femelle(1260 à 1740 €)				
Vaches -5 ans	1,95 à 2,18 (1470 à 1700€)	1,69 à 2,17 (940 à 1780€)	1,64 à 1,92 (840 à 1110€)	-
Vaches grasses au kg carcasse		3,34 à 1,60	-	-
Vaches 5 à 10 ans-	2,01 à 2,32 (1370 à 1850€)	1,57 à 2,09 (990 à 1860€)	1,53 à 1,78 (900 à 1290€)	-
Vaches +10 ans	-	1,56 à 1,91 (1110 à 1480€)	1,52 à 1,67 (910 à 1220€)	-
Taureaux (1270 à 1630 €)		1,42 à 1,68	-	-

Génisses 18 mois culardes : 362 à 503 kg 1250 à 1920 € (3,16 à 4,01) - 1 Génisse 30 mois formée : 550 kg 1900 € (3,45)
1 Vache 3 ans extra : 750 kg 2110 € (2,81)

Des professionnels à votre service

LACMÉ HORIZONT
CLÔTURE ÉLECTRIQUE
BARRIÈRE D'HERBAGE
Le + grand choix de la région
L'Eleveur Bourguignon
12, rue de la Coopérative - 21320 POUILLY en AUXOIS
Tél. 03 80 90 66 60 - Fax. 03 80 90 86 48


• Travaux de battage de maïs et tournesol
• Claas Lexion
• Cueilleur 6 rangs FANTINI avec broyeur
EARL **de la SANS FONNAISE**
21600 DOMOIS - 06 13 14 46 93

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

Viande ovine

CORBIGNY Sicagemac 16 AOÛT

Ovins: 282 — A titre indicatif, cours de la semaine passée.	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux -44 kg	86-105	(2,20-2,49)
Agneaux +44 kg	88-116	(2,05-2,45)
Agneaux maigres	75-86	(2,14-2,21)
Brebis	41-88	(0,73-1,21)

La présentation est de qualité plus hétérogène, beaucoup d'agneaux pas "finis" ne facilitent pas la vente !! Cours à peine reconduits.
La demande est toujours forte en brebis, tarifs très fermes.

PROCHAIN MARCHÉ OVINS : le lundi 29 août 2011 aux horaires habituels.

Viande bovine

Sicagemac - marché du 16 Août

CORBIGNY

Bovins : 278	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Broutards (280-360 kg)	700-890	2,22-2,78
Broutards (430-495 kg)	1030-1230	2,30-2,52
Taurillons herbés (325-345 kg)	770-840	2,38-2,43
Taurillons herbés (525-690 kg)	1220-1390	2,02-2,31
Laitonnes (235-275 kg)	570-630	2,07-2,32
Laitonnes (280-380 kg)	610-740	1,93-2,18
Génisses 16-24mois (330-410 kg)	660-900	2,01-2,38
Vaches légères	710-1000	
Vaches entre deux	1020-1190	
Vaches lourdes	1200-1600	

LES TENDANCES
En broutards, les animaux de qualité supérieure voient leurs tarifs reconduits, cours plus discutés en mâles ordinaires.
Vente rapide en laitonnes et génisses d'export, tarifs plus soutenus.
Apports plus importants et de très bonne qualité en vaches entraînant une vente active face à une forte demande à des cours qui augmentent de nouveau.
Pas d'animaux gras ce jour, cours du lundi 25 juillet. Bovins gras : 25
Vaches de viande : 3,14 à 3,36 euros le kg /viande
Génisses de viande : 3,22 à 3,66 euros le kg /viande
Apports plus importants face à une demande bien présente entraînant une vente active et totale à des tarifs très fermes.

PROCHAIN MARCHÉ BOVINS : LUNDI 16 AOÛT 2011 aux horaires habituels.

Gros bovins entrée abattoir

Commission interdépartementale de Dijon

du 08 au 14 AOÛT. Prix indiqués en euro/kg. NC

		Cotation	Écart
Bœufs	E	inc.	-
	U	inc.	-
	R	inc.	-
	O	3,13	+0,03
Génisses	E	inc.	-
	U	4,07	+0,07
	R	3,56	+ 0,04
	O	inc.	-
Vaches	E	inc.	-
	U	3,68	+0,08
	R	3,44	+0,03
	O	3,09	+0,03
	P	2,88	+0,04
Taureaux	E	inc.	-
	U	2,60	-
	R	2,50	-
	O	2,40	-
Jeunes Bovins	E	inc.	-
	U	3,65	+0,02
	R	3,44	+0,03
	O	3,18	=

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

DEVEST 11

Société Anonyme au capital
de 37 000 €
7 Boulevard Chanoine Kir 21000 Dijon
532 672 474 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 18 juillet 2011, il résulte :
La dénomination sociale a été modifiée et devient SOCIETE D'EDITION DE L'HEBDOMADAIRE DU LOUHANNAIS ET DU JURA à compter du 18 juillet 2011.
En conséquence, l'article «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit :
Ancienne mention : DEVEST 11
Nouvelle mention : SOCIETE D'EDITION DE L'HEBDOMADAIRE DU LOUHANNAIS ET DU JURA.
Il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 18 juillet 2011.
En conséquence, l'article «Objet» des statuts a été modifié comme suit:
Ancienne mention :
la prise de participation sous toutes ses formes dans toutes sociétés, le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location gérance de tous biens et autres droits, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.
Nouvelle mention :
L'édition, la diffusion, la régie publicitaire et l'exploitation de journaux, en particulier de publications périodiques,et plus généralement toutes activités se rattachant à ces activités quel qu'en soit le mode d'exploitation et notamment la location-gérance.
L'achat, l'organisation, la création, la location, l'exploitation et l'aliénation de tous établissements commerciaux ou industriels, fonds de commerce, succursales, ateliers, dépôt s'y rattachant directement ou indirectement.
La prise de participation dans toute société ayant le même objet ou un objet semblable, similaire, connexe, accessoire ou complémentaire, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.
Mention sera faite au RCS de Dijon,
Pour avis

AL21337256

AVIS DE CONSTITUTION

GAEC MAGNON PERE ET FILS

Société Civile
7 rue Saint Martin
21140 Lantilly
434 283 776 RCS Dijon

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 13/07/2011, la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation du GAEC en EARL, à compter rétroactivement du 01/07/2011, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : EARL BENOIT MAGNON
Siège social : 2 Voie de Semur, 21140 Lantilly
Capital social : 228 910 euros
Objet social : Gestion et exploitation d'un domaine agricole
Gérant : Monsieur Magnon Benoît, demeurant à Lantilly
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Pour avis et mention, La Gérance

AL21337230

Avis est donné de la constitution de la SARL:
MEDIACONSULTING
Au capital de 7500 euros
Siège social : 1 Bis, rue Grangier, 21640 Gilly les Citeaux
Objet : Publicité, Travaux de bureaux, diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons).Services d'abonnement à des journaux (pour des tiers);Reproduction de documents; Gestion de fichiers informatiques
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C de Beaune.
Gérant : Alain GUY, demeurant 1 , rue Grangier 21640 Gilly les Cîteaux, nommé pour une durée indéterminée.
Le Gérant.

AL21337253

NON DISSOLUTION

SARL LA MARGUERITE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : Route d'Aubigny
21540 Saint Anthot
514 298 793 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 28 Juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
pour avis
La Gérance

AL21337203

SELARL Avocats Associés BUZY - REBILLARD - SIMONNEAU
«A.B.R.S.3
21 rue Edouard Vaillant - BP 63837 - 37038 Tours Cedex 1

SAS ACYCLEA

au capital de 1 673 685 euros
Siège social : 3 rue clairvot,
21850 ST Apollinaire
016 750 770 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération du 7 juillet 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la
Société.
Pour avis
Le Président

AL21337234

TRANSFERT DE SIÈGE

GESTION EXPERTISE BATIMENT ET OUVRAGE D'ART

G.E.B.O.A

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 27 boulevard des Bourroches - bâtiment B2 ,Äi
21000 Dijon
SIREN 518 881 370 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société a décidé de transférer le siège social du 27 boulevard des Bourroches - bâtiment B2 ,Äi 21000 Dijon au 6 rue en Rosey - 21850 Saint Apollinaire à compter du 15/06/2011.
La Gérance

AL21337244

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

EARL DU GRAND VARENNE

Au capital de 205.000 euros
La Motte Farchat
58240 Fleury sur Loire
RCS Nevers - 422.894.253

Suivant acte sous seing privé en date du 15 juillet 2011, il a été procédé à l'entrée de Melle Le Dain Claire, demeurant «La Motte Farchat» - 58240 Fleury sur Loire comme associée exploitante
Pour avis, la gérante

AL58337282

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

ME DOMINIQUE MARTIN, notaire à Nevers , 1 rue Saint Martin

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :
Monsieur Alain, François, Philippe Schoonzetters, avocat, et Madame Christiane, Marie, Jeanne Descamps, inspecteur des impôts, son épouse, demeurant ensemble à Chaulgnes (58400) 1 rue les Boulaises le Tremblay.
Nés savoir : Monsieur Schoonzetters à Dieppe le 23 janvier 1951.
Madame Deschamps à Anstaing le 25 février 1952.
Mariés à la mairie de Villeneuve d'Ascq le 13 novembre 1976. Soumis au régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Lequel régime n'a pas été modifié depuis.
Modification opérée : adoption du régime de la séparation de biens, tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du code civil.
Notaire rédacteur de l'acte : Me Dominique Martin, notaire Nevers 1 rue Saint Martin.
Dans l'acte : 1er août 2011.
Enregistré à Nevers le 8 août 2011 bordereau 2011/1039 case numéro 1 ext. 2386.
Les oppositions éventuelles doivent être faites auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus.
Pour avis et mention
Me Dominique Martin.

AL58337286

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 12/08/2011 à Cosne Cours sur Loire il a été constitué une société
présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : A.SOLLET
Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Siège social : 2 Boulevard de la République 58200 Cosne Cours sur Loire
Objet : Les activités de terminal de cuisson, vente de pains, produits panifiés, sandwichs, pâtisseries, viennoiseries,
confiseries, glaces et plus généralement la préparation sans fabrication, la cuisson et le négoce de tous produits alimentaires et boissons, et de tous biens de consommation ; le tout à emporter ou à consommer sur place.
Capital social fixe: 40000 euros divisé en 400 parts sociales de 100 euros chacune
Montant des apports en numéraire: 40000 euros.
Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation
au RCS
Gérance Madame Annick Sollet
15 rue du Colonel Rabier
58200 Cosne Cours sur Loire
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers
Pour avis

AL58337284

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 17 Juin 2011, enregistré à la Recette des Impôts de Nevers, le 9/8/2011 bord n° 2011/1040 Case n° 5, le siège de la Société dénommée «SARL V.O DISTRIBUTION», au capital de 1.000 Euros, inscrite au RCS de Nevers sous le n° 520.582.289 qui était à Tracy sur Loire (Nièvre) 36 route Nationale à Maltaverne, a été transféré à Saint Satur (Cher), 1262 rue des champs. St Thibault, à compter du 17 juin 2011. Elle sera immatriculée au RCS de Bourges comme conséquence de ce transfert.
Les articles des statuts sont modifiés en conséquence.
Pour avis
Le Gérant.

AL58337280

SOFIRAL
12 rue Lamartine
58000 Nevers

GERBAUD PAYSAGE

SARL au capital de 7 622,45 euros
22, boulevard Dupin
58210 Varzy
R.C.S Nevers 423 164 243

Décision du 09/08/2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 22, boulevard Dupin, 58210 Varzy au 105 route de Corvol 58210 Varzy à compter rétroactivement du 01/07/2011, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis.

AL58337281

Legalys Conseils
Me Eric MASSEREAU
Route d'Orléans,BP 89
18230 St Doulchard

SARL JACQUES MARCHAND

Société à responsabilité limitée
au capital de 120 000 euros
Siège social : «Les Loges»
58150 Pouilly sur Loire
R.C.S. Nevers 398 348 276

L'AGE du 20 juillet 2011 a transféré le siège social à Tracy sur Loire, au lieudit Maltaverne, 36 Route Nationale, à compter rétroactivement du 08 juillet 2011.
Pour avis
La Gérance

AL58337283

NOMINATION

Centre Médico Chirurgical d'Oto-Rhino-Laryngologie Ophtalmologie-Stomatologie

Société à responsabilité limitée
au capital de 33 920 euros
Siège social : 7 rue de la Chaussade
58000 Nevers
313 538 068 RCS Nevers

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 27 mai 2011, il a été décidé de nommer en qualité de :
- commissaire aux comptes titulaire : Deloitte & Associés SA, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 572 028 041, dont le siège social se trouve 185 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine.
- commissaire aux comptes suppléant : BEAS SARL, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 315 172 445, dont le siège se trouve au 7-9 villa Houssay, 92200 Neuilly sur Seine
L'inscription modificative sera effectué au RCS de Nevers.

AL58337276

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Avis est donné que par délibération de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 4 août 2011 Mr VINCENT Frédéric demeurant à Ourouer 58130 a été nommé en qualité de nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée à compter du 8 août 2011 en remplacement de Mr Roland Lemaire demeurant à Segoule 58270 St Benin d'Azy.
Les statuts ont donc été modifiés comme suit :
«Monsieur Roland Lemaire demeurant à Segoule , St Benin d'Azy 58270 acceptant les dites fonctions est nommé en qualité de premier gérant ce pour une durée illimitée», remplacée par : La gérance de la société est assurée par Mr VINCENT Frédéric demeurant Ourouer 58130.

AL58337275

SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Aux termes d'un acte reçu par Me J.P JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire, le 19 juillet 2011 enregistré à Nevers le 27.07.2011 BORD n° 2011/986 Case n° 1,
Contenant cession de parts sociales, les associés de l'EARL DES BEAUMES , ayant son siège social à Trucy L'Orgueilleux (Nièvre) immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 399 828 276 ont nommé comme unique gérant de cette société Monsieur Dourneau Jean-Philippe dt à Trucy L'Orgueilleux qui était déjà co-gérant dans ladite société sans limitation de durée suite à la démission en tant que co-gérant de Mr Dourneau Roger, dt à Trucy L'Orgueilleux.
En conséquence ladite société sera à compter rétroactivement du 1er Juin 2011 gérée par Mr Mr Dourneau Jean-Philippe seul.
Les statuts seront modifiés en conséquence.
Pour avis,
Me JACOB, Notaire.

AL58337277

CESSION

La société en Nom Collectif «R.FISCHER ET CIE» au capital de 18 293,88 € quai de Loire à Pouilly sur Loire (58150), immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 681.880.043, a vendu suivant acte sous seing privé en date du 29 juillet 2011 à Pouilly sur Loire, enregistré à la recette des impôts de Nevers bordereau n° 2011/1 023 case n°2 le 04/08/2011, à la SARL «RELAIS DE POUILLY» au capital de 80 000 €, quai de Loire à Pouilly sur Loire (58150), immatriculée au RCS de Nevers sous n° 340.352.939, le fonds de commerce de bar, restaurant situé à Pouilly sur Loire, quai de Loire, connu sous le nom «RELAIS DE POUILLY», moyennant la somme de 325 000€, s'appliquant uniquement aux éléments incorporels. L'entrée en jouissance du fonds a été fixée au 29 juillet 2011. Pour la réception des oppositions des créanciers, élection de domicile a été faite à l'adresse précitée de l'acquéreur : la SARL «RELAIS DE POUILLY» à l'attention de la gérance de la société.

AL58337285

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

EURL CASH SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 1 000 Euros
Siège social : 13 rue du Bas de Bréandes
89000 Perrigny
R.C.S. Auxerre 509 706 107

Aux termes de la décision de l'associé unique prise en assemblée générale extraordinaire en date du 20 juillet 2011, la dénomination sociale sera désormais « BeKaNet » à compter du 1er août 2011, l'objet social a été étendu, à compter de cette même date, à la création et l'exploitation de jeux. Les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés en conséquence:
Ancienne mention
Article 2 Objet : l'achat et la vente de devises virtuelles liés à des jeux en ligne
Article 3 Dénomination : CASH SERVICES
Nouvelle mention
Article 2 Objet : l'achat et la vente de devises virtuelles liés à des jeux en ligne, la création et l'exploitation de jeux
Article 3 Dénomination : BeKaNet
RCS : Auxerre

AL89337285

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16 juin 2011 il a été constitué une société
Dénomination sociale :
HAFID Immo
Siège social : 37 rue de la République, 89150 Saint Valérien
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 500 €
Objet social : Gestion immobilière Achat biens
Gérance : Monsieur Rachid HAFID, 66 boulevard de la République, 92100 Boulogne-Billancourt
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.
Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL89337275

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er août 2011 à Venoy (yonne), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :SCI Fanizuep
Forme sociale : société civile immobilière
Siège social :6 rue des trois soleines, 89290 Venoy
Objet social : Acquisition, location et ventes d'immeubles.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : M. Alain Peuzin,
Mme Florence Foucault, épouse Peuzin demeurant ensemble 6 rue des trois soleines, 89290 Venoy
Immatriculation de la société : au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre (Yonne)
Pour avis, la gérance

AL89337278

Aux termes d'un acte SSP en date du 2 août 2011 il a été constitué une société
Dénomination sociale : ITYS
Siège social : 3 passage de la vallée Myot, La Grange au Doyen, 89510 Véron
Forme : SAS
Capital : 10000 Euros, divisé en 1000 actions de 10 Euros chacune.
Objet social : Conseil, Ingéniérie et gestion d'infrastructures informatiques
Président : Monsieur Christophe ROBILLARD demeurant :
3 Passage de la vallée Myot, La Grange au Doyen, 89510 Véron
élu pour une durée indéterminée
Admission aux Assemblées :
Chaque Associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.
Exercice du droit de vote :
Chaque action donne droit à une voix.
Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Transmission des actions : les actions ne peuvent être transférées entre Associés qu'avec l'agrément préalable du Président de la société, lequel doit apprécier si le transfert envisagé est conforme à l'intérêt social.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL89337279

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 30 juin 2011, il a été constitué une société, présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Objet : toute prestation en France ou à l'étranger de conseil, formation et assistance, maintenance et développement.
Dénomination : ADS
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S
Siège social : 5 impasse des vignes, Les Richards, 89120 Prunoy
Capital social : 1000 euros constitué d'apports en numéraire ; il est divisé en 100 actions de 10 € de valeur nominale chacune.
Président : Monsieur Adrien Schlienger demeurant à Prévérences (1028-Suisse), 64C route de Genève.
Cession d'actions : toutes les cessions sont soumises, à peine de nullité, à l'agrément préalable de la société. Aucune cession au profit de qui que ce soit n'est libre.
Conditions d'admission aux assemblées/droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.
La présente société sera immatriculée au RCS

de Sens.
Pour avis : le Président

AL89337280

Par acte SSP du 09/08/2011, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination :
NOUVELLE MACONNERIE FRANCILIENNE
Sigle : NMF
Objet social : Tous travaux de maçonnerie générale, tous corps d'état, démolition, restauration, ré novation, ravalement, cloisonnement, peinture, carrelage, faïence, tous travaux publics en gros oeuvre et et second oeuvre
Siège social :
30 Avenue Vauban, 89100 Sens
Capital : 20000 €
Durée : 99 ans
Gérance : Mme Balikci Gulten demeurant 420 avenue Victor Hugo 77190 Dammarie les Lys
Immatriculation au RCS de Auxerre

AL89337282

TAXIS LUC MOFFRONT

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 3 route d'Ortona
89200 Sauvigny le Bois

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sauvigny le Bois du 12 août 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale :Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : TAXIS LUC MOFFRONT
Siège social : 3, route d'Ortona, 89200 Sauvigny le Bois
Objet social : le transport de voyageurs par taxis, le transport scolaire, le transport de colis et la messagerie
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés
Capital social : 50 000 euros
Gérance : Monsieur Luc Moffront, demeurant 3 route d'Ortona Dei Marsi 89200 Sauvigny le Bois, assure la gérance.
Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Auxerre.
Pour avis, la gérance

AL89337283

MENUISERIE SAUTREAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 12 rue du bourg Moreau
89200 Thory

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Etaules du 9 août 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : MENUISERIE SAUTREAU
Siège social : 12 rue du Bourg Moreau 89200 Thory
Objet social : la menuiserie
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 3 000 euros
Gérance : Monsieur David Sautreau, demeurant rue du bourg Moreau 89200 Thory, assure la gérance.
Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Auxerre.
Pour avis, la gérance.

AL89337284

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI SENS ABB

Société en liquidation
Au capital de 1527 €
Siège 13 Avenue Lucien Cornet,
89100 Sens
RCS n°Sens D 411 808 157

PV en date du 8 aout 2011 a constaté la fin des opérations de liquidation.
L'assemblée générale extraordinaire de la SCI Sens ABB, société en liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation de la société avec effet à compter du 8 aout 2011 et déchargé Mr Ledoyen Michel, domicilié 19 route de Meaux, 77700 Serris, de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion à ce dernier et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe de Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

AL89337266

SARL A CASA DU NECA

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 1.000 Euros
Siège Social : 2, Promenade de la Vernée
89600, Saint Florentin
RCS 508 319 639

Suivant délibération en date du 30 Novembre 2010 A 15 heures 30, l'associé unique, après AGE , le Liquidateur, moi-même à savoir Monsieur Manuel Moreira, a approuvé les comptes de liquidation et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Le liquidateur
Mr MOREIRA Manuel

AL89337274

HUMANA PRIMA

EURL au capital de 100 Euros
Siège social:
20, rue du Faubourg, 89740 Villon
508723335 R.C.S. Auxerre

L¬¥AGO du 14/08/2011 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation.
Radiation au RCS d'Auxerre

AL89337277

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA DE LA COMBE AUX NOYERS

Société civile au capital de 6 060 euros
Siège social : 33 rue du faubourg,
89440 Joux la Ville
RCS Auxerre 495 255 101

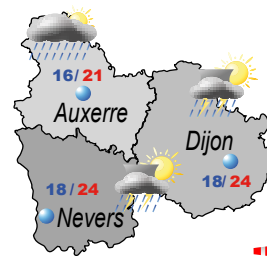
Par acte du 30 juin 2011, les associés ont pris acte de la démission de Madame Céline Petitjean épouse Noirot de ses fonctions de gérante à compter du 1er juillet 2011 et nommé, M. André, dit « Jean-Claude », Noirot, demeurant à Pothières (21), Ferme de Bellevue, gérant à compter du 1er juillet 2011.
Pour avis, la gérance.

AL89336725

ANNONCES LEGALES
Tél : **03 80 78 90 42**
Fax: **03 80 70 08 02**
Mail : **legales@terres-de-bourgogne.net**

▶Prévisions **météo** du 19 au 25 août

Vendredi 19 Août



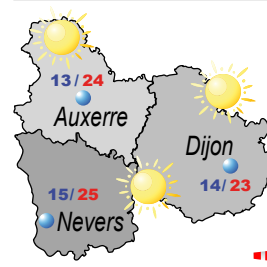
Orageux
Le ciel sera menaçant et de nombreuses averses orageuses sont attendues. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 15 à 17 °C
T° maxi : 23 à 25 °C

Vents : Nord-Ouest 10 km/h

St Jean-Eudes
Soleil : 07:11 - 21:05
Lune : 23:08 - 12:59

Samedi 20 Août



Agréable
Un temps bien agréable et pleinement ensoleillé en perspective. Les températures seront en hausse.

T° mini : 12 à 14 °C
T° maxi : 24 à 26 °C

Vents : Est-Nord-Est 10 km/h

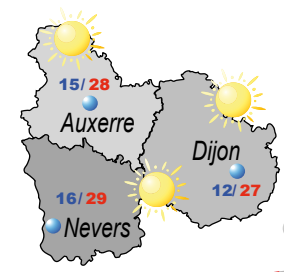
St Bernard
Soleil : 07:12 - 21:03
Lune : 23:39 - 14:00

Météo de la Bourgogne

AGATE FRANCE — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 21 Août



Ensoleillé
Cette journée dominicale restera bien ensoleillée. Les températures seront en hausse et les vents souffleront faiblement.

T° mini : 11 à 13 °C
T° maxi : 28 à 30 °C

Vents : Sud 10 km/h

St Christophe
Soleil : 07:13 - 21:02
Lune : N.C. - 15:00

Prévisions à 7 jours

Lundi 22 au Mercredi 24 Août :

Ce lundi, le ciel sera clair. Mardi et mercredi, des orages sont attendus.

Vents : Ouest-Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini. : 17 à 22 °C T° maxi. : 28 à 30 °C

Jeudi 25 au Dimanche 28 Août :
De jeudi à samedi, averses et éclaircies se partageront le ciel. Ce dimanche se déroulera sous les orages.

Vents : Est à 10 km/h
T° mini. : 15 à 20 °C T° maxi. : 25 à 27 °C

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) **RCS B. 351 475 504**
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Les Jardins d'Octobre
4 rue Davout - BP 77409
21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02 - mail :
contact@terres-de-bourgogne.net

Rédaction
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresne - Tél. 01 49 84 03 30

• Commission paritaire des journaux et publication • • 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 € • Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés est encarté avec le journal une semaine sur deux.

TÉLÉVISION

Sélection de la semaine du 20 août 2011 au 26 août 2011

Samedi 20

TF1
20.45 Les enfants de la télé «Best of». Divertissement de Arthur, avec Carole Bouquet, Nathalie Baye, Audrey Tautou, Florence Foresti, Marion Cotillard, Kad Merad, etc.
23.05 New York section criminelle. Série avec Vincent D'Onofrio ⓭.

FRANCE 2
20.35 Fort Boyard. Divertissement présenté par Olivier Minne, avec Rebecca Hampton, Laurent Kerusore, Régis Mailhot, Audrey Chauveau, Antoine de Maximy.
22.25 On n'est pas couché «Best of». Magazine de Laurent Ruquier.

FRANCE 3
20.35 Famille d'accueil : «En milieu ordinaire», «La tête dans les étoiles», «Ma mère à moi» ★. Série avec Virginie Lemoine. *Émouvant.*
23.50 Le vagabond ensorcelé. Opéra de R. Chtchedrine, sous la direction de Valery Gergiev, avec Sergei Aleksashkin, Andrei Popov.

ARTE
20.40 L'aventure humaine «Les Germains (3 et 4/4)». Documentaire.
22.30 Glastonbury Festival.

M6
20.45 FBI, duo très spécial . Série avec Matthew Bomer, Tim DeKay.

CANAL +
20.45 The killer inside me. Thriller (2010) de M. Winterbottom, avec Casey Affleck (1h45) ⓬. *Décevant et affreux.*

Dimanche 21

TF1
20.45 Bruce tout-puissant ★★. Comédie (2003) de Tom Shadyac, avec Jim Carrey (1h37). *Plaisant.*
22.40 Les ailes de l'enfer ★★. Aventures (1997) de S. West, avec Nicolas Cage (1h50) ⓬. *Réussi.*

FRANCE 2
15.40 Rendez-vous en terre inconnue «Avec Gilbert Montagné au Zanskar» ★★★. (voir Sélection)
20.35 Band of brothers, l'enfer du Pacifique (3 et 4/10) ★★★. Série ⓭. *Passionnant, mais pénible.*
22.25 Apocalypse (3 et 4/6) ★★★ ⓭. *Remarquable, mais terrible.*

FRANCE 3
20.35 Commissaire Montalbano (8/8) «L'âge du doute». Téléfilm.
22.10 City homicide. Série ⓬.
23.45 Tillie and Gus. Comédie en NB et VO (1933) de Francis Martin, avec W. C. Fields (1h55).

ARTE
Let's talk about sex
20.40 Let's play, boy «L'empire planétaire de Hugh Hefner».
22.15 RDA, l'amour autrement.
23.05 Pornographie made in RDA.
23.55 L'aquarium ★. Téléfilm en VO de Yousry Nasrallah. *Décevant.*

M6
20.45 Capital «Loisirs en famille : Ils font tout pour vous séduire».

CANAL +
20.45 Football «Marseille/Saint-Étienne».

Lundi 22

TF1
20.45 Camping Paradis «Le plus beau jour de leur vie» ★. Téléfilm avec Laurent Ournac. *Lourd.*
22.30 New York, unité spéciale. Série avec Christopher Meloni ⓬.

FRANCE 2
20.35 Private practice : «Le mien, le tien, le nôtre», «La mort dans l'âme», «Culpabilités», «Un cœur en attente» ★★. Série avec Kate Walsh ⓭. *Très émouvant.*
23.25 Les fils de l'homme ★★. Science-fiction (2005) de Alfonso Cuaron, avec Clive Owen, Julianne Moore (1h45) ⓬. (voir Sélection)

FRANCE 3
20.35 Été party 80 à Dax. Divertissement présenté par K. Cheryl, avec Sabrina et Samantha Fox, Spagna, Jean-Luc Lahaye, Lio, François Feldman, Desireless, etc.
23.25 Mort au curare.

ARTE
20.40 Les rois de la pâtisserie ★★. Documentaire. (voir Sélection)
22.05 Lina fait sauter la banque ★. Comédie (1974) de Bernhard Sinkel (1h24). *Ennuyeux.*
23.30 Julia Varady.

M6
20.45 L'amour est dans le pré.
22.35 Nouveau look pour une nouvelle vie.

CANAL +
20.45 Braquo (7 et 8/8) ★★. Série ⓬. *Excellent.*

Mardi 23

TF1
20.45 Independence day ★★. Fantastique (1996) de R. Emmerich, avec Will Smith, Bill Pullman (2h20). *Spectaculaire, mais simpliste.*
23.20 Baby boom. Documentaire.

FRANCE 2
20.35 Secrets d'histoire «Nicolas Fouquet, le soleil offusqué» ★★. *Superbe.*
22.25 Le Dahlia noir ★★. Policier (2005) de B. DePalma, avec Josh Hartnett (1h56) ⓬. *Brillant.*
00.40 Silent Hill ★★. Horreur (2005) de C. Gans, avec Radha Mitchel (2h07) ⓭. *Brillant, mais pénible.*

FRANCE 3
20.35 Une nouvelle vie ★★. Téléfilm avec Géraldine Pailhas, Abdelhafid Metalsi. *Émouvant.*
22.40 Mes vacances au club (7/8).
23.35 Qui vient camper ?
00.00 Made in Italy ★★. Comédie (2007) de S. Giusti. *Savoureux.*

ARTE
Sisters of soul
20.40 Grace of my heart ★. Comédie (1996) de A. Anders (1h50). *Pas mal, mais très mélo.*
22.35 Aretha Franklin. Concert.

M6
20.45 Bones. Série ⓭.

CANAL +
20.45 Bancs publics ★★★. Comédie (2009) de B. Podalydès, avec Florence Muller, Denis Podalydès, O. Gourmet (1h49). (voir Sélection)

Mercredi 24

TF1
20.45 Les experts : «La vie est un songe», «Pas de veine», «Attache-moi si tu peux 3». Série avec Marg Helgenberger ⓭.
23.05 Fringe. Série ⓭.

FRANCE 2
20.35 Drôle de famille ★★. Téléfilm avec Christine Citti, Juliette Arnaud, Samuel Theis. *Amusant.*
22.10 Faites entrer l'accusé «Les amants du cap Canaille».
23.35 La nuit du ramadan.

FRANCE 3
20.35 Enquête sur le Nil «Les secrets des pharaons bâtisseurs» ★★★. *Passionnant.*
23.00 De Jean-Claude à Van Damme. Documentaire.

ARTE
20.40 Les mercredis de l'histoire «Modus operandi : L'holocauste belge» ★★. *Bien fait.*
22.20 Le dessous des cartes «Les Naxalites». Magazine.
22.30 Tulpan ★★. Comédie dramatique en VO (2008) de Sergey Dvortsevoy (1h34). *Superbe.*

M6
20.45 Zone interdite, les inédits de l'été «Des vacances à petit budget : Joies simples et système D».
23.00 L'été d'Enquête exclusive «Surf, plages et villas de rêve : Un été californien». Magazine.

CANAL +
20.45 Champions League.

Jeudi 25

TF1
20.45 Masterchef. Divertissement avec Frédéric Anton, Yves Camdeborde et Sébatien Demorand.
23.15 Masterchef se met à table. Magazine.

FRANCE 2
20.35 C'est plus que des vacances ! «En Bretagne avec Nolwenn Leroy». Magazine.
22.40 La boîte à musique de Jean-François Zygel «Best of».

FRANCE 3
20.35 Meurs un autre jour ★★. Aventures (2002) de Lee Tamahori, avec Pierce Brosnan, Halle Berry (2h14). *Bien ficelé.*
23.25 Le retour de l'inspecteur Harry ★★. Policier (1983) de et avec Clint Eastwood (1h52) ⓬. *Excellent, mais violent.*

ARTE
20.40 L'agence n°1 des dames détectives (5 et 6/6) ★. Série avec Jill Scott. *Sympathique, mais mineur.*
22.30 24 City. Comédie dramatique en VO (2008) de Jia Zhang Ke, avec Zhao Tao, Ly Liping (1h50).

M6
20.45 Les aristos ★. Comédie (2005) de et avec Charlotte de Turckheim (1h19). *Très lourd.*
22.20 Papa, maman et moi vivons dans un château.

CANAL +
20.45 Detroit 1-8-7 (11 et 12/18). Série avec Michael Imperioli ⓭.

Vendredi 26

TF1
20.45 Les experts, Miami : «Une vérité édulcorée», «Sous toutes les coutures». Série avec D. Caruso ⓭.
22.20 Secret story ⓭.

FRANCE 2
20.35 Le plus grand cabaret du monde. Divertissement présenté par Patrick Sébastien.
22.50 Le kangourou. Théâtre de et avec Patrick Sébastien, et avec Corinne Delpech, A. Vandenberghe.

FRANCE 3
20.35 Un été en France «Du Sud-Ouest à l'Ardèche». Documentaire.
23.00 Des femmes enchaînées, des femmes déchaînées. Documentaire.
01.55 Championnats du monde d'athlétisme, en direct de Corée du Sud.

ARTE
20.40 La prof ★★. Téléfilm avec Anna Loos, Meret Becker, Axel Prahl (1h29). *Poignant.*
22.10 Orages magnétiques.
23.00 Grand format «Retour en Normandie» ★★. Documentaire (2006) de Nicolas Philibert (1h48). (voir Sélection)

M6
20.45 NCIS : «L'effet d'une bombe», «Légende», «Pour la paix». Série avec Mark Harmon ⓭.

CANAL +
20.45 Football «Supercoupe d'Europe : FC Barcelone/FC Porto».

SÉLECTION


JR

Bancs publics - Une large banderole noire, accrochée à un balcon de l'immeuble d'en face, avec «homme seul» écrit en lettre blanche, devient le sujet de conversation de tous les employayés d'une entreprise. Trois lieux ordinaires (le bureau, le jardin, le magasin) et une pléiade de personnages, qui vont et viennent de l'un à l'autre, telle est la manière qu'a choisie Bruno Podalydès pour parler de Versailles, sa ville natale. Avec un regard plein de tendresse pour ses personnages, il croque les menus détails de leur vie quotidienne, de manière très amusante. Une pléiade de comédiens chevronnés a prêté son concours à ce film original et charmant. Tels Claude Rich et Michel Aumont qui campant un couple de vieux amis jouant aux dés et parlant de leurs misères physiques. C'est cocasse, pittoresque, émouvant, toujours très juste, et l'on voudrait que cela ne s'arrête pas, tant on se sent bien avec ces personnages. ***Mardi 23, sur Canal +, à 20h45.***

Rendez-vous en terre inconnue «Avec Gilbert Montagné au Zanskar» - Le Zanskar est un royaume bouddhiste perché sur les pentes de l'Himalaya, à 4000 mètres d'altitude, un des coins les plus hostiles de la Terre. Aveugle, le chanteur «voit» avec ses mains et, surtout, avec son cœur la profonde générosité d'une femme qui rêve d'une vie meilleure pour ses enfants et s'en sépare, le cœur serré, pour les envoyer à l'école. Magnifique ! ***Dimanche 21, sur France 2, à 15h40.***

Les fils de l'homme - En 2027, dans un monde devenu stérile, un homme doit protéger une femme enceinte. Alfonso Cuaron signe un film de science-fiction singulier qui plonge le spectateur dans un décor de guerre ultraréaliste. Le récit se concentre sur la fuite du héros, filmée caméra à l'épaule, qui possède une grande force dramatique. Mais trop de questions soulevées par le récit restent en suspens, et les violences sont éprouvantes. ***Lundi 22, sur France 2, à 23h25.***

Les rois de la pâtisserie - Tous les 4 ans, le concours du MOF (meilleur ouvrier de France) est un marathon de trois jours, pendant lesquels les pâtissiers donnent le meilleur d'eux-mêmes. On suit Jacquy Pfeiffer, un Alsacien qui a créé l'École de pâtisserie française, à Chicago. On est fasciné par le travail minutieux de ces pâtissiers, par leur espoir de décrocher le célèbre col tricolore et par leurs larmes, lorsqu'une pièce montée explose sur le sol. ***Lundi 22, sur Arte, à 20h40.***

Grand format «Retour en Normandie» - 30 ans après la sortie du film de René Allio, «Moi Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère», Nicolas Philibert revient sur les lieux du tournage. Ce beau documentaire offre une série de témoignages, parfois cocasses, souvent émouvants, de ces paysans qui ont joué dans le film. Se dessine aussi le portrait du monde paysan d'aujourd'hui, dans ses gestes quotidiens. ***Vendredi 26, sur Arte, à 23h00.***

Parc zoologique à Arnay-sous-Vitteaux (21)

Dépaysement animalier au centre de la Bourgogne

Ouvert neuf mois dans l'année, le Parc de l'Auxois propose une large gamme d'animations et de distractions avec un effectif animalier assez riche.

Il est 18h45, Yannick et Sandra sortent du parc après une après-midi bien remplie. *«C'était sympa, nous ne savions pas quoi faire aujourd'hui et nous sommes venus spécialement d'Auxerre»* commentent les deux Icaunais, en compagnie de Fanélie, leur petite fille. L'heure de route nécessaire pour se rendre à Arnay-sous-Vitteaux n'était finalement pas excessive pour venir admirer les 90 espèces du parc animalier côte d'orien.

En pleine expansion

Le parc s'est considérablement développé ces dernières années. Le mini-zoo créé en 1976 a bien changé. Cette année, la nouveauté est l'arrivée d'un couple d'ours noirs d'Amérique. Très attendus à Arnay-sous-Vitteaux, les fauves feront leur apparition d'ici quelques temps. *«Pas encore l'année prochaine»* tempère toutefois le directeur Éric Mutter. Le parc n'exploite pas la totalité de sa propriété, ce qui laisse envisager des possibilités d'évolution. Le zoo de l'Auxois ne semble pas connaître la crise : lors d'une bonne année, près de 70 000 visiteurs sont recensés. Les adultes paient 13 euros, les enfants 9,80€. La clientèle est principalement rurale et familiale. La moitié des visiteurs vient de Côte d'Or et principalement de l'agglomération dijonnaise. L'autre moitié arrive majoritairement des départements de l'Yonne et de l'Aube.



En l'absence de girafes sur le site, les autruches remportent le concours du cou le plus long...

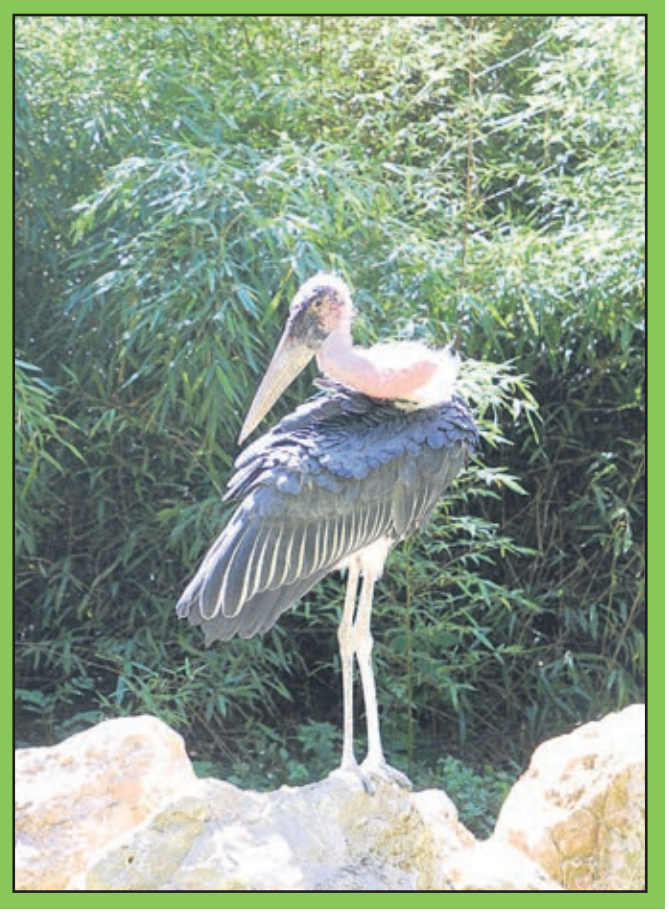


D'après l'un des soigneurs animaliers du parc, les lémuriens seraient les animaux connaissant le plus de succès auprès des visiteurs.



Une des nouveautés 2011 est l'arrivée d'un couple d'ours noirs d'Amérique.

Malgré son nom (marabout), cet oiseau africain n'a aucun pouvoir particulier, si ce n'est de se gratter à longueur de journée....



Alimentation et main d'œuvre

En moyenne sur l'année, les postes main d'œuvre et alimentation représentent chacun 700 euros par jour. En pleine saison, trente-deux personnes travaillent sur le site. Hors saison, ils sont bien entendu moins nombreux. Au titre des autres dépenses du parc figurent les frais vétérinaires, un poste important, puisqu'il faut fréquemment faire appel à différents spécialistes, selon l'animal et le problème rencontré. *«L'objectif serait d'avoir notre propre vétérinaire, les zoos d'une certaine taille en emploient au moins un, cela fait partie de nos objectifs»* affiche Eric Mutter.

Sans compter les nombreuses volailles du parc, près de 700 animaux composent l'effectif du zoo de l'Auxois. 300 tonnes de fruits et légumes sont distribuées chaque année aux animaux. *«Il faut y ajouter une quantité non négligeable de viandes et de poissons»* ajoute le directeur. La nourriture est fournie par plusieurs entreprises dijonnaises, avec des produits en date limite de consommation pour bénéficier de prix intéressants. Des compléments alimentaires spécifiques sont également achetés par les responsables du zoo. En ce qui concerne les fourrages, 50 tonnes de foin et autant de paille sont nécessaires chaque année. Le parc, qui récolte une quinzaine d'hectares de foin sur sa propriété, a fait appel à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, comme bon nombre d'éleveurs du secteur, pour trouver des stocks de fourrages supplémentaires suite à cette année 2011 difficile en production.

Vente d'animaux domestiques

La vente d'animaux domestiques, des volailles en particulier, figure comme l'un des activités historiques du site. Mais, *«c'est une activité qui va être amenée à disparaître»* tient à préciser le directeur. De nombreuses poules, près de 30 000, sont encore commercialisées chaque année. Vingt-six races de poules d'ornements sont ainsi élevées sur le site, de même que cinq races de moutons, cinq races de pigeons, deux races de chèvres et une race de cochons.

AURÉLIEN GENEST



Le loup est arrivé dans l'Auxois ! Heureusement pour les bergeries de Côte d'Or, un solide grillage les empêche d'aller faire des dégâts similaires à ceux constatés récemment dans le Doubs.